



PROFESSION BANLIEUE

CENTRE DE RESSOURCES

15, rue Catulienne

93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 09 26 36

Fax : 01 48 20 73 88

profession.banlieue@wanadoo.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
L'ANNÉE 2006, TABLEAU SYNOPTIQUE	7
ACTIONS RÉALISÉES NON INSCRITES AU PROGRAMME 2006.	8
1. LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS	9
A – LES GROUPES DE TRAVAIL	9
La prévention de la délinquance des jeunes en Seine-Saint-Denis.	9
Observation, suivi, évaluation : la mise en œuvre des contrats urbains de cohésion sociale.	10
Évaluer et suivre le relogement dans le cadre de la rénovation urbaine : outils et méthodes	11
Évaluation de la réussite éducative	11
Les ateliers santé ville.	12
B – LES CYCLES DE QUALIFICATION	13
Développement économique et quartiers urbains en difficulté	13
Familles et professionnels, quelle coopération ?	14
La grande exclusion.	16
C – LES RENCONTRES	17
Médiation sociale et culturelle : un métier, une déontologie	17
Filles-garçons, des rapports de genre à construire	18
La réussite éducative : une démarche à partager	20
Nouvelles migrations et politique d'intégration	21
D – LES APRÈS-MIDI	22
La réussite éducative	22
Loi de cohésion sociale, volet emploi	23
Pour une relance du logement social	24
E – LES VISITES SUR SITE.	25
Voyage d'étude à Berlin	25
Clichy-sous-Bois	26
F – LES « 5 À 7 »	27
Faire société. La démocratie participative et la pratique des élus.	27
Les discriminations dans l'emploi : connaître et agir.	28
G – LES RÉUNIONS DÉDIÉES	29
Rencontre avec la presse sur les émeutes urbaines.	29
Les financements européens – programmation 2007-2013	30
Cycle interrégional « Programmes européens et politiques urbaines »	30
H – LES RÉUNIONS D'ÉQUIPES POLITIQUE DE LA VILLE	31
2. LA GESTION DE L'INFORMATION.	33
A – LA DOCUMENTATION	33
B – LE SITE INTERNET	34
C – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION.	36
La « Lettre » de Profession Banlieue	36
Les publications.	36
D – LES FICHES D'EXPÉRIENCES	39

3. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT	41
A – LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'ÉGALITÉ DES CHANCES	41
La COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté)	41
Le Comité de pilotage sur les discriminations dans l'accès à l'emploi	42
La formation «Lutte contre les discriminations»	43
Le Centre français d'information sur les entreprises (CFIE)	44
«Diff Chine»	44
Equal	44
Le séminaire régional interinstitutionnel «Accès au(x) droit(s) des jeunes»	45
B – LA RÉNOVATION URBAINE	46
L'IAURIF	46
Le Forum régional des acteurs de la rénovation urbaine	46
C – LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	47
La Miel (Maison de l'initiative économique locale)	47
Le Conseil de développement de Plaine Commune	47
D – LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	48
Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)	48
Le Clicoss	50
E – LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	50
La Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis	50
La Formation CNFPT	51
F – LES AUTRES MISSIONS	52
Les archives de la politique de la ville	52
Santé et politique de la ville	52
G – ÉLARGISSEMENT DE L'ASSISE DE PROFESSION BANLIEUE	53
H – AUX CÔTÉS DE LA DIV: LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION	54
I – LE RÉSEAU DES CENTRES DE RESSOURCES	55
J – LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES	57
4. LES UTILISATEURS DE PROFESSION BANLIEUE	59
A – LES DEMANDES ADRESSÉES À PROFESSION BANLIEUE	59
Les demandeurs d'information	60
La zone d'intervention des demandeurs d'information	60
Les thèmes des demandes	60
B – LES PARTICIPANTS AUX INSTANCES DE TRAVAIL	61
La participation générale par instance de travail	62
L'origine professionnelle des participants	63
La régularité des présences	63
La participation en fonction de la zone d'intervention:	
un public largement issu du département	64
La participation des différentes collectivités territoriales de la Seine-Saint-Denis	65
Éléments d'évaluation qualitative	66
5. LES INSTANCES DE TRAVAIL AUTOUR DE LA FONCTION CENTRE DE RESSOURCES	67
A – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	67
B – LE COMITÉ SCIENTIFIQUE	67
Débat autour des événements de novembre 2005	67
Débat autour du logement social	68
6. CONCLUSION	71
L'ÉQUIPE DE PROFESSION BANLIEUE	73

Avant-propos

Le centre de ressources Profession Banlieue a été créé fin 1993 pour soutenir, faciliter et qualifier l'action des professionnels par :

- la mise en réseau des acteurs du développement social urbain, l'échange de savoir-faire et la capitalisation d'expériences innovantes dans l'ensemble des champs de la politique de la ville,
- le développement des lieux de débat entre professionnels du développement social urbain et scientifiques,
- la mise à disposition et la diffusion d'informations et de ressources à l'attention des professionnels.

Pour répondre à ces missions, les actions mises en œuvre en 2006 ont été structurées autour de trois axes de travail :

- **Le renouvellement urbain**

Avec la loi Borloo du 1^{er} août 2003 et la création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la rénovation urbaine prend une place particulièrement conséquente dans la politique de la ville. La loi de cohésion sociale, quant à elle, vient compléter les dispositions concernant la lutte contre la ségrégation urbaine et sociale. Il semble donc essentiel de travailler la question du renouvellement urbain dans ses différents aspects : techniques, économiques, sociaux, culturels, en mesurant les enjeux tant pour la population que pour les professionnels.

- **Les pratiques professionnelles**

Avec l'évolution de la politique de la ville, de nouveaux acteurs (médiateurs sociaux, chefs de projet rénovation urbaine, coordonnateurs ASV ou réussite éducative...) viennent s'ajouter aux professionnels « historiques » que sont les chefs de projet et les agents de développement local.

Que signifie l'apparition en nombre de ces nouveaux acteurs ? Quels sont les contenus de leurs fonctions ? Comment continuer à accompagner les professionnels plus « anciens » de la politique de la ville, mais aussi les acteurs de l'intervention sociale (services publics, travailleurs sociaux...) dont les fonctions se transforment ?

- **Intégration, discrimination, égalité des chances**

L'intégration, la lutte contre les exclusions et contre les discriminations, facteurs essentiels de cohésion sociale, représentent une préoccupation constante de Profession Banlieue depuis sa création. Elles nécessitent de réfléchir, notamment, aux politiques culturelles, éducatives, aux politiques de l'emploi, aux questions de médiation... à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations proprement dite.

ANNÉE 2006

ACTIONS INSCRITES DANS LES ORIENTATIONS 2006 ACTIONS RÉALISÉES EN 2006

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

G R O U P E S D E T R A V A I L

- Visites sur site 1 Action démarrée fin 2006, se poursuivra en 2007.
- Le relogement dans le cadre des PRU 2 Action réalisée sous le titre
« Évaluer et suivre le relogement dans le cadre
de la rénovation urbaine : outils et méthodes ».

C Y C L E D E Q U A L I F I C A T I O N

- Développement économique et emploi 3 Action réalisée sous le titre
« Développement économique
et quartiers urbains en difficulté ».

I N T E R C A L A I R E

- L'observation dans les zones urbaines sensibles 4 Action réalisée sous la forme d'un groupe de travail
« Observation, suivi, évaluation :
la mise en œuvre des contrats urbains de cohésion sociale ».

V O Y A G E D ' É T U D E

- Les politiques urbaines à Berlin 5 Action réalisée.

P E T I T - D É J E U N E R D E S É L U S

- Le relogement 6 Action reportée en 2007
en raison de l'indisponibilité de l'intervenante.

INTERVENIR DANS LA VILLE : LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

G R O U P E S D E T R A V A I L

- Les ateliers santé ville 7 Action réalisée.
- Les équipes de réussite éducative 8 Action réalisée sous le titre
« Évaluation de la réussite éducative ».
- Prévention et sécurité 9 Action réalisée sous le titre
« La prévention de la délinquance des jeunes
en Seine-Saint-Denis ».

C Y C L E D E Q U A L I F I C A T I O N

- Travailler avec les familles 10 Action réalisée sous le titre
« Familles et professionnels, quelle coopération ? ».

A P R È S - M I D I

- Les équipes de réussite éducative 11 Action réalisée sous le titre
« La réussite éducative », publication diffusée.
- Loi de cohésion sociale, volet emploi 12 Action réalisée.
- La LOLF 13 Action annulée car ne semblait plus pertinente
après la création de l'Agence nationale pour la cohésion
sociale et l'égalité des chances (ACSÉ).
- Le financement du logement social
et la production d'offre nouvelle 14 Action réalisée sous le titre
« Pour une relance du logement social ».

INTÉGRATION, DISCRIMINATION, ÉGALITÉ DES CHANCES

R E N C O N T R E S

- Immigration et intégration 15 Action réalisée sous le titre
« Nouvelles migrations et politique d'intégration ».
- Les relations filles-garçons dans les quartiers 16 Action réalisée sous le titre
« Filles-garçons, des rapports de genre à construire ».

P E T I T - D É J E U N E R D E S É L U S

- Les plans territoriaux de lutte contre les discriminations 17 Action transformée en « 5 à 7 »
consacré à Jean-François Amadieu et Carole Da Silva.

C Y C L E D E Q U A L I F I C A T I O N

- La grande exclusion 18 Action réalisée.

ANNÉE 2006

ACTIONS RÉALISÉES NON INSCRITES AU PROGRAMME 2006

- Les financements européens (réunion dédiée).
 - Les émeutes urbaines (réunion dédiée).
 - Rencontre sur la réussite éducative.
 - Accompagnement de Plaine Commune sur l'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) intercommunal.

C O M M E N T A I R E

Outre l'ensemble de ces actions, le centre de ressources a répondu à un certain nombre de sollicitations, non inscrites au programme, qui sont détaillées dans la rubrique «Missions d'accompagnement». Il faut noter l'importance croissante de ces missions d'accompagnement en termes de travail, alors qu'elles ne figurent jamais de façon détaillée dans les orientations.

Enfin, comme tous les ans, «5 à 7», réunions des équipes politique de la ville, réunions du comité scientifique... se sont également tenus.

1. LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS

A – LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail réunissent sur une question donnée des professionnels de la Seine-Saint-Denis issus de villes ou d'institutions différentes. Pendant un an, à raison d'une séance par mois, les participants analysent collectivement les données, les éléments de contexte et les enjeux du sujet étudié, pour construire ensemble de nouvelles réponses plus adaptées à leur terrain d'intervention, faire remonter des préconisations vers les pouvoirs publics et/ou diffuser les conclusions de leur réflexion.

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DES JEUNES EN SEINE-SAINT-DENIS

Animation: Laurent Bonelli, chercheur en sciences politiques au Centre d'études sur les conflits

Profession Banlieue avait été sollicité en 2005 par la Direction de l'enfance et de la famille du Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour mettre en place un groupe de travail sur la prévention de la délinquance des jeunes, réunissant les services départementaux et ceux de l'État, des associations de prévention spécialisée, des coordonnateurs de contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et deux associations travaillant auprès des jeunes.

La commande prévoyait que les travaux du groupe soient transmis au Conseil départemental de la prévention, ce qui a été fait en mars 2006. La synthèse du rapport a été envoyée à l'ensemble des maires du département.

Le rapport insiste notamment sur le contexte de dégradation des conditions économiques et sociales en Seine-Saint-Denis, et fait sept propositions d'orientation pour la politique départementale de prévention de la délinquance, telles que: « soutenir les adultes dans leurs capacités éducatives

et relationnelles – en multipliant les espaces d'écoute pour les jeunes et les adultes, en augmentant l'offre d'accès au soin en pédopsychiatrie, en clarifiant le champ d'intervention de la prévention spécialisée... –, favoriser l'organisation de coordinations opérationnelles animées par l'élu local en lien avec le Conseil général et l'État, renforcer la formation et la motivation des professionnels... ».

Les événements de novembre 2005 et la proposition d'un projet de loi sur la prévention de la délinquance prévue en 2006 sont venus renforcer la conviction des participants au groupe de travail de la nécessité d'approfondir leur réflexion pour mieux cerner les évolutions de la délinquance des jeunes et en comprendre la complexité. Partant des événements de novembre 2005, Laurent Bonelli a rappelé les différentes interprétations qui en ont été proposées, entre une lecture ethnique, religieuse, sociale ou politique.

La réflexion collective et le croisement des expériences professionnelles des participants doivent permettre de clarifier les modes de construction des identités juvéniles en Seine-Saint-Denis, afin de développer des modes d'intervention novateurs dans le domaine de la prévention.

OBSERVATION, SUIVI, ÉVALUATION : LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE

Animation : Philippe Estèbe, directeur d'études, Acadie

À la suite des réunions de chefs de projet sur l'observation (*voir infra*) et dans le cadre de la préparation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), Profession Banlieue a mis en place un groupe de travail sur l'observation, le suivi et l'évaluation.

En effet, la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion

sociale indique que le « projet de développement social et urbain devra tenir compte des évaluations des précédents dispositifs ; reposer sur un diagnostic, à l'échelle du quartier, de la commune et de l'agglomération, permettant d'identifier à la fois les enjeux prioritaires et les ressources du territoire ; définir les champs d'actions prioritaires qui en résultent ».

Comment s'inscrire dans cette démarche alors que l'évaluation des contrats de ville a été peu développée en Seine-Saint-Denis ?

S'il semble difficile d'engager aujourd'hui des évaluations utiles à l'élaboration des CUCS, différentes villes ont, en revanche, établi des rapports d'observation sur les actions engagées dans les quartiers, apportant ainsi des enseignements utiles au diagnostic. De même, plusieurs villes disposent de services d'études ou d'un observatoire de la vie locale. Enfin, les services sociaux ont une connaissance actualisée des principales difficultés rencontrées par les populations des villes. Ainsi, il existe déjà une somme d'informations et de connaissances assez conséquente qu'il faut dès lors mobiliser dans la perspective des CUCS.

Mais la connaissance d'un territoire n'est pas seulement l'observation et la compilation de données socio-économiques. Il faut certes des indicateurs de difficulté pour établir une géographie prioritaire, mais il faut aussi des personnes prêtes à se mobiliser. Un territoire ne peut être jugé prioritaire qu'à la condition d'être reconnu comme tel par les principaux acteurs publics susceptibles d'y investir. Ce qui fait « quartier prioritaire », c'est la capacité d'action sur ce territoire.

L'observation peut enfin aider à distinguer les territoires entre eux et à faire converger le choix des acteurs publics concernés (État et collectivités territoriales). Elle constitue à ce titre un outil sur lequel peuvent s'appuyer les équipes de professionnels pour aider à la décision.

Aussi le groupe de travail a-t-il poursuivi la réflexion sur l'observation et s'est attaché à repé-

rer les objectifs qui portent la stratégie du contrat urbain de cohésion sociale afin de définir collectivement quelques indicateurs de suivi. Ce travail pourrait renseigner des questions d'évaluation communes aux différentes villes du département et figurer dans les CUCS. Les démarches d'observation locale ne sont pas l'évaluation mais peuvent être, le moment venu, au service de l'évaluation.

ÉVALUER ET SUIVRE LE RELOGEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION URBAINE : OUTILS ET MÉTHODES

*Animation : Didier Vanoni et Damien Bertrand,
cabinet Fors-Recherche sociale*

Les débats, riches et animés, sont venus confirmer que l'un des premiers obstacles au relogement dans les projets de rénovation urbaine (PRU) est celui de la solvabilité financière des ménages concernés ; des commissions d'attribution peuvent ainsi refuser le relogement, et ce malgré les chartes de relogement mises en œuvre. Par ailleurs, les techniciens du relogement sont souvent confrontés à l'absence d'une politique de peuplement ou d'habitat, que vient renforcer un manque de solidarité entre les bailleurs.

Le groupe de travail s'est intéressé aux publics concernés par le relogement : des familles nombreuses, monoparentales, des ménages en sur-occupation notoire et des personnes ayant plus de 65 ans, des personnes âgées vivant dans des espaces généreux avec des loyers bas, toutes personnes qui n'ont aucun intérêt à déménager, d'autant qu'elles seront moins solvabilisées par l'APL (aide personnalisée au logement) que d'autres catégories de ménages. Certaines villes sont plus concernées par le problème des handicapés, d'autres par le logement des jeunes ou encore des ménages hébergés et des occupants sans titre.

Le groupe de travail a également tenté de dresser un recensement non exhaustif des outils du

relogement mis en place sur certains sites. La commission de coordination et l'observatoire social du Mantois pour le suivi des opérations de relogement ont été présentés. Pierrefitte-sur-Seine s'est dotée d'une commission de relogement et du système Batiscope, outil développé par SCIC Habitat.

Un temps de ce travail a été consacré à l'étude du fonctionnement d'une équipe en charge du relogement – Mous (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) interne au bailleur concerné par les démolitions ou Mous externe *via* un prestataire – ainsi qu'au pilotage politique et technique des opérations de relogement. Il en ressort qu'un des enjeux est de traiter la question du relogement de manière globale et partenariale, plutôt qu'au cas par cas.

Enfin, la question des compétences à mobiliser par les personnes en charge du relogement a également été abordée. Selon l'AORIF, le relogement est une tâche nouvelle pour les organismes bailleurs. Le métier de chargé de relogement n'existe pas aujourd'hui. Il n'implique pas de compétences nouvelles mais la mise en relation de compétences présentes au sein des organismes.

Le rapport final sera élaboré en 2007 et sera mis en débat lors d'une Rencontre. D'ores et déjà, on peut dire qu'il devrait permettre de dégager des outils et des méthodes de suivi des opérations de relogement dans les PRU, de dessiner des stratégies et de constituer des observatoires afin de maîtriser et de piloter ces démarches.

ÉVALUATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Animation : Francis Alföldi, consultant

La ville d'Aubervilliers a souhaité mener une réflexion sur l'évaluation du programme de réussite éducative concomitamment à la mise en place des actions. En effet, en dehors d'une liste d'indicateurs nationaux, il n'existe pas de mé-

thode préconisée pour suivre ce dispositif alors que la convention signée avec l'État prévoit une contractualisation sur cinq ans avec un avenant annuel à partir de l'évaluation.

La demande concernait donc la création d'un référentiel d'évaluation du dispositif en tant que tel, des résultats de l'accompagnement individualisé et de la mesure de l'impact sur les pratiques, l'environnement professionnel et les dynamiques locales.

Au-delà de l'évaluation de chaque programme de réussite éducative, il semblait intéressant de pouvoir réfléchir à un outil commun à plusieurs villes, voire au département. Profession Banlieue a donc initié un groupe de travail associant les coordonnateurs des différentes villes engagées dans ce dispositif en mai 2006 : Aubervilliers, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Montreuil-sous-Bois, Montfermeil, Stains, Villetaneuse.

Profession Banlieue a confié l'animation de ce groupe de travail à Francis Alföldi, spécialiste des questions d'évaluation de la protection de l'enfance. Durant quatre séances, les participants ont construit les bases d'un modèle d'évaluation de projet. À partir des questions qui fondent les étapes d'une évaluation, ils ont défini des critères portant aussi bien sur le changement de la situation de l'enfant que sur la participation des familles ou encore sur la pertinence des moyens mis en œuvre et le partenariat. Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, la grille d'évaluation a été confrontée aux expériences des coordonnateurs, afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Avant de présenter la grille à l'ensemble des coordonnateurs, il a été décidé de tester cette première étape de travail durant quelques mois et de réajuster la grille au vu des différentes expérimentations.

Les coordonnateurs ont déjà constaté que le recueil d'informations pour remplir la grille d'évaluation représentait un temps de travail impor-

tant mais nécessaire. Ils recommandent donc de saisir les faits au fur et à mesure de la prise en charge du jeune, la démarche évaluative nécessitant d'être engagée dès le début de cette prise en charge.

LES ATELIERS SANTÉ VILLE

Animation : Chantal Mannoni, médecin de santé publique

Compte tenu d'un certain nombre de mouvements et de l'arrivée de nouveaux professionnels dans le département, il a été proposé de mettre en place un nouveau groupe de travail. Celui-ci s'adresse aux coordonnateurs des ateliers santé ville et à leurs partenaires et s'appuie sur leurs pôles d'intérêt et sur leurs pratiques, dans l'objectif de renforcer leurs compétences méthodologiques.

Les thématiques de travail ont été définies avec l'ensemble du groupe :

- *Le rapport d'activité* : une trame commune de rapport d'activité a été élaborée à partir de certains indicateurs du tableau de bord construit avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV) ; cinq fiches de recueil de données ont été réalisées.
- *L'articulation des ateliers santé ville avec les autres politiques publiques* : le groupe a étudié la loi de santé publique d'août 2004 et ses incidences en termes d'organisation, au niveau régional, avec le programme régional de santé publique (PRSP) et le schéma régional d'éducation pour la santé (SREPS) ; il en a été de même avec le nouveau cadre de la politique de la ville et son volet santé, à travers la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).
- *La géographie de la santé* : l'Observatoire de la santé de la ville de Nanterre a été présenté pour illustrer l'approche synthétique et territo-

réalisée de la géographie de la santé qui permet de déboucher sur des questions de politiques de santé publique, d'organisation et d'aménagement de l'espace.

- *La méthodologie de projet*: l'objectif était de renforcer une culture partagée en méthodologie de projet et de mutualiser les compétences des différents professionnels. Trois questions ont été abordées: la place des acteurs dans la conduite de projet, l'évaluation des programmes de santé et la méthodologie de projet en santé communautaire.
- *Les pratiques communautaires*: les principes des interventions psychosociales relevant du volet santé mentale de l'atelier santé ville

d'Aubervilliers ont été exposés, ainsi que l'expérience de l'Université du citoyen du Var dans le cadre de l'accompagnement d'une démarche de diagnostic santé menée à Toulon.

- *La communication autour des programmes de santé*: comment appréhender la place de la communication dans les actions locales de santé? comment mieux communiquer autour des projets et des actions? quels sont les outils les plus appropriés pour communiquer? comment concevoir un message?

Les réflexions du groupe de travail donneront lieu à une publication qui permettra de capitaliser toutes ces informations.

B – LES CYCLES DE QUALIFICATION

Les cycles de qualification ont pour objet d'engager les professionnels dans une réflexion approfondie sur les principaux champs d'intervention de la politique de la ville. Chaque cycle est composé de trois séances, animées par des chercheurs, consultants et opérateurs. Ces séances s'appuient sur l'analyse des concepts et des cadres de référence auxquels renvoient les différentes mesures et actions abordées. Elles sont également l'occasion d'une confrontation des dispositifs avec des actions déjà mises en œuvre dans différents sites. Elles permettent enfin l'appropriation d'outils méthodologiques par les acteurs de terrain.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET QUARTIERS URBAINS EN DIFFICULTÉ

17, 24 et 31 mars – 17 participants

Avec: **Danielle Andréani** (directrice du service économique, Vaulx-en-Velin), **Éric Frémicourt** (dirigeant du cabinet Performances), **Guillermo Martin** (consultant, Acter Conseil), **Xavier Roy** (secrétaire général du Club des districts industriels français [CDIF]).

Christophe Demazière (maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, École polytechnique de l'université de Tours) et **Bernard Pecqueur** (économiste, professeur à l'université de Grenoble I) n'ont pas pu interve-

nir comme prévu lors du cycle, mais leurs contributions pour la publication ont été utilisées ici pour une bonne compréhension de la construction du cycle.

Depuis les premières lois de décentralisation de 1983, on ne peut que constater l'implication croissante des collectivités locales dans le champ économique. Pourtant, le développement économique a été un axe peu pris en compte par la politique de la ville. Quelles seraient les stratégies susceptibles de favoriser la relation entre le tissu économique local et la population active ?

Pour Bernard Pecqueur, l'enjeu du développement économique territorial dans le cadre de la politique de la ville est de faire émerger ce qui est propre au territoire et les ressources non utilisées à mobiliser. Les quartiers sont, pour lui, moins des lieux de handicap dont il faudrait socialiser les coûts que des lieux de créativité et de dynamisme humain dont il faut trouver les clés d'expression et de revitalisation.

Guillermo Martin, en s'appuyant sur la réflexion d'un groupe de travail qu'il a piloté au sein de Profession Banlieue, a développé ce que pourrait être un développement économique qualifiant. Celui-ci combine, de manière vertueuse et durable : un regain d'attractivité pour le territoire, notamment auprès des investisseurs et des entreprises ; une dynamique de création et de développement d'activités marchandes et non marchandes ; la création d'emplois diversifiés et accessibles aux populations locales. Pour Guillermo Martin, la recherche d'un développement économique « qualifiant » est un enjeu pour la politique de la ville. En effet, les territoires issus de la désindustrialisation et situés en périphérie des grandes agglomérations vivent un développement paradoxal, combinant attractivité pour les activités économiques et permanence des problèmes sociaux.

Selon Christophe Demazière, pour toutes les collectivités territoriales, le développement économique local est devenu une obligation, car la présence d'entreprises sur un territoire est syno-

nyme de ressources fiscales. Cependant, les résultats demeurent encore aléatoires et inégaux. Quoiqu'il en soit, le renforcement de la cohésion sociale par le développement économique suppose une volonté politique forte, une réceptivité de certaines entreprises aux problématiques locales et, du côté des techniciens, le métissage des cultures professionnelles, voire l'émergence de nouvelles compétences.

Des propos illustrés par Éric Frémicourt à travers la présentation de la démarche de la ville de Montreuil-sous-Bois qui souhaitait connaître l'incidence directe de l'implantation des nouvelles entreprises sur l'emploi local et élaborer des scénarios de développement d'activités.

La dernière séance du cycle a été consacrée à des dispositifs qui pouvaient concourir à un développement économique bénéficiant aux populations des quartiers. Danielle Andréani a présenté la zone franche urbaine de Vaulx-en-Velin et les conditions de la réussite des ZFU en matière de revalorisation économique des quartiers en crise. Xavier Roy a rappelé que les démarches de système productif local (SPL) ne sont pas nées d'une problématique de développement d'un territoire en difficulté, ni d'une problématique d'emplois pour ses habitants. Les bilans montrent cependant qu'elles favorisent l'emploi, qui progresse plus vite ou régresse moins vite.

FAMILLES ET PROFESSIONNELS, QUELLE COOPÉRATION ?

2, 9 et 16 juin – 30 participants

Avec : Anne-Marie Doucet-Dahlgren (Centre de recherche éducation et formation [CREF], département des sciences de l'éducation, université de Paris X – Nanterre), Françoise Hurstel (psychanalyste, professeure de psychologie à l'université Louis-Pasteur, Strasbourg), Françoise Lorcerie (chargée de recherche, CNRS), Gérard Neyrand (sociologue, Centre interdisciplinaire d'études et de recherches en sciences sociales [CIMERSS]), Bruno

Ribes (*philosophe et sociologue*), **Christine Simond** (*directrice d'Actions solidaires, tremplin intégration [ASTI], Chanteloup-les-Vignes*)

Pour mieux cerner les transformations de l'ordre familial, Gérard Neyrand a dégagé la genèse de notre modernité familiale, en montrant l'importance des changements du statut du couple et leurs incidences pour la parentalité et la famille.

Le grand changement, selon lui, dans la régulation des situations familiales par les institutions au cours de ce dernier demi-siècle a sans doute été de passer d'une régulation *de la famille* à une régulation *de la parentalité*. Mais ce glissement se heurte aux contradictions entre différents modèles de parentalité, l'évolution sociale ne s'effectuant pas de la même façon pour tous les groupes sociaux. C'est là que réside l'une des grandes difficultés pour les travailleurs sociaux.

Les nouvelles mesures de soutien à la parentalité essaient de proposer de nouvelles réponses: médiation familiale, groupes de parole, écoute...

Après avoir rappelé que c'est d'abord à la question du manque d'autorité que sont renvoyés les parents, ces derniers désignant eux-mêmes ce manque comme la principale source de leurs difficultés éducatives, Françoise Hurstel a proposé une réflexion sur ce qu'est l'autorité et surtout en quoi elle est nécessaire à toute éducation. C'est en effet à travers elle que les parents transmettent aux enfants la « dette symbolique » ou « dette de vie », c'est-à-dire les lois qui règlent la parenté et la place de chacun. Cette transmission leur permet de répondre aux questions fondamentales de la vie: que suis-je? d'où viens-je? qu'est-ce qu'être un garçon? une fille? qu'est-ce qu'être petit? puis grand? où vais-je?

Que certains parents ne puissent affronter cette tâche seuls, cela semble un fait. C'est pourquoi tous les relais et suppléances aux fonctions parentales, et particulièrement à la fonction de « tiers » devenue si difficile à assumer par les pères, sont bienvenus. Mais à une condition incontournable: que ces relais ne se substituent

pas aux parents, ou, pire encore, ne les invalident par leurs paroles ou par leurs conduites.

Anne-Marie Doucet-Dahlgren est intervenue sur les relations entre parents et professionnels, les parents n'étant plus les seuls acteurs de l'éducation de leurs enfants. Elle souligne deux points essentiels à ses yeux: la professionnalisation des tâches initialement assurées par les parents et la nouvelle fonction des professionnels qui ont à soutenir les parents dans la construction de leur propre projet. En d'autres termes, il s'agit de rendre à la famille ses potentialités et de faire en sorte qu'elle puise dans ses propres ressources, dans ses propres observations concernant l'enfant.

C'est aussi ce que proposent les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap) créés en 1998. Bruno Ribes a rappelé dans quel contexte s'est créé ce dispositif et quelles étaient les idées qui le sous-tendaient: au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, il s'agit de mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif. À cette fin, il faut favoriser l'animation et la mise en réseau de tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

S'il est un lieu où les relations et le partenariat entre parents et professionnels sont souvent difficiles, c'est bien l'école. À travers un retour historique sur les relations entre école et parents, Françoise Lorcerie a montré que, au début du xx^e siècle, le vocabulaire et les problèmes énoncés étaient déjà les mêmes. Mais, si la nécessaire coopération des parents et de l'école est un thème consensuel depuis les débuts de la République, il n'a guère été mis en pratique. Les actions menées sont souvent tributaires de la présence d'un chef d'établissement... capable d'encourager les enseignants et de les engager dans le sens de leur mission au service de la réussite de tous les élèves. Ces actions sont donc toujours précaires, notamment à cause de la mobilité des personnels de direction.

Ces raisons structurelles engagent donc à être modérément optimiste, sinon pessimiste, à l'égard de ce que peut être la relation entre les parents et l'école dans les configurations organisationnelles d'aujourd'hui.

Un exemple de ces partenariats a été illustré par Christine Simond, directrice de l'ASTI à Chanteloup-les-Vignes.

LA GRANDE EXCLUSION

17, 24 novembre et 1^{er} décembre – 22 participants

Avec: **Michel Maric** (maître de conférences, université de Reims), **Jean-Pierre Martin** (psychiatre du secteur public), **Patrick Nivolle** (chargé de recherche CNRS, Centre d'études de l'emploi), **Christophe Robert** (directeur des études et de l'animation territoriale, Fondation Abbé-Pierre), **Mariette Sagot** (démographe, chargée d'études en géographie sociale, IAURIF)

Fruit de nombreux débats, la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions avait pour ambition de «garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé...». Quel bilan des politiques menées en ce sens peut-on faire huit ans après la promulgation de la loi?

Michel Maric a introduit le cycle en présentant l'évolution du concept d'exclusion. En 1960, le concept désigne les exclus de la croissance. Dans les années 1970, ce sont les drogués, les délinquants, les inadaptés sociaux: la notion s'individualise. Dans les années 1980, on parle de nouvelle pauvreté, phénomène massif lié à la précarité du travail. Enfin, dans les années 1990, on commence à lier exclusion et pauvreté. Un concept aussi large, qui a changé quatre fois de sens en dix ans, ne permet donc pas de définir des priorités. Michel Maric a également souligné que, après la création en 1988 du RMI, disposi-

tif de suivi et d'accompagnement des plus précaires, on assiste aujourd'hui à un durcissement du discours sur les populations qui en sont bénéficiaires.

L'état des lieux des territoires de pauvreté en Île-de-France, dressé par Mariette Sagot, a révélé que, depuis vingt ans, la croissance des revenus sur ces territoires a été plus faible qu'ailleurs, voire négative, aggravant ainsi les écarts entre les villes d'Île-de-France. En outre, ces territoires ne sauraient se réduire aux zones urbaines sensibles: 40 % d'entre eux n'en font pas partie.

Christophe Robert, pour la Fondation Abbé-Pierre, a souligné l'absence d'un projet politique cohérent de lutte contre les exclusions. Il a montré que, si la production de logements a augmenté, elle concerne des logements sociaux intermédiaires dont le niveau de loyer est trop élevé pour un grand nombre de familles à qui ils devraient être destinés. Il a ensuite évoqué la baisse de l'impact solvabilisateur des aides personnelles au logement à laquelle on assiste depuis cinq ans: l'augmentation de ces aides n'est plus parallèle à l'évolution des loyers et le champ des destinataires en est restreint.

Patrick Nivolle a montré que le chômage n'était plus considéré comme une période d'inactivité forcée en raison de la conjoncture économique, mais comme la résultante d'une déficience de la personne qu'il faut absolument combler par une série d'actions sur l'individu, notamment une action mobilisatrice sur un projet. Au fil des années, on a vu s'imposer la notion d'employabilité qui modèle aujourd'hui la façon de concevoir les politiques publiques. De même, dans le domaine de l'entreprise, la notion de qualification a cédé la place à celle de compétence. Patrick Nivolle a souligné les incidences de ces glissements sur le parcours professionnel des plus exclus.

Le docteur Martin a quant à lui montré comment le secteur psychiatrique, poussé par des associations, a évolué pour ouvrir des lieux d'accueil destinés aux populations sans abri. Si l'on estime

légitime qu'une personne malade vive une vie sociale aussi normale que possible, il faut trouver des ressources dans la société pour que cette personne ait accès aux circuits de l'insertion. Cela

suppose un travail avec des tiers, en particulier les travailleurs sociaux. Une équipe de soins ne peut en effet régler les problèmes de logement ou de travail, ni la question de l'urgence sociale.

C – LES RENCONTRES

MÉDIATION SOCIALE ET CULTURELLE :
UN MÉTIER, UNE DÉONTOLOGIE

27 avril – 208 participants

Avec: **Ayse Baris** (*Association de femmes-relais médiatrices interculturelles, Aulnay-sous-Bois*), **Anna Belpiede** (*sociologue et formatrice en médiation interculturelle, Turin [Italie]*), **Mehdia Benlakhdar** (*service Bondy Insertion*), **Thérèse Bouvier** (*IRTS Paris Île-de-France*), **Maryse Chaix** (*Direction générale de l'action sociale*), **Margalit Cohen-Émerique** (*docteur en psychologie*), **Marion Gally** (*Association nationale de femmes-relais médiatrices interculturelles, Bobigny*), **Reyes Garcia de Castro** (*Sevilla Acoge [Espagne]*), **Françoise Gautier-Étié** (*Centre national de la fonction publique territoriale [CNFPT]*), **Michèle Guillaume-Hofnung** (*professeure des facultés de droit et médiatrice*), **Christine Kulakowski** (*Centre bruxellois d'action interculturelle, Belgique*), **Éric Lenoir** (*Délégation interministérielle à la ville [DIV]*), **Sarah Miangu-Mas** (*Association de femmes médiatrices sociales et culturelles, Pantin*), **Danièle Onesti** (*IRTS Paris Île-de-France*)

Depuis 2003, les associations de femmes-relais médiatrices de Seine-Saint-Denis constituées en Fédération se réunissent régulièrement à Profession Banlieue pour réfléchir ensemble à leur métier, à ses principes déontologiques et

aux relations qu'elles construisent avec leurs partenaires. L'Institut régional de travail social de Paris Île-de-France, animateur de ce groupe de travail, a souhaité que la construction des principes déontologiques s'appuie sur les pratiques quotidiennes des femmes-relais médiatrices afin de réinterroger les contours exacts de leur métier et ses missions précises, quelques années après la publication par Profession Banlieue du *Référentiel femmes-relais* (1995).

Les récits, les débats, les interrogations ont permis aux femmes-relais médiatrices d'engager une réflexion collective sur leur profession, où l'unité fondamentale de la médiation structure l'intervention, notamment la médiation sociale et culturelle. Le rapport qu'elles ont rédigé énonce les grands principes qui garantissent le processus de médiation: la confidentialité, l'indépendance et l'absence de mandat institutionnel, le libre consentement des intéressés et l'égalité entre les parties. Il rappelle également les textes de loi auxquels la femme-relais médiatrice se réfère dans sa pratique et qu'elle se doit de respecter et de faire respecter. Ce rapport constitue ainsi un outil de référence commun nécessaire, tant pour les femmes-relais médiatrices et leurs associations que pour les usagers, les institutions et les pouvoirs publics.

À l'occasion de la publication du rapport «Les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles:

des principes déontologiques, un métier», Profession Banlieue et la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis ont organisé une Rencontre pour faire connaître le métier et la déontologie des médiateurs sociaux et culturels, au regard de leurs pratiques, mais aussi de celles qui s'exercent dans d'autres pays européens.

La journée était structurée en deux temps: le matin, Michèle Guillaume-Hofnung, professeure de droit et médiatrice, animatrice des travaux du Conseil de la médiation familiale, présentait les principes déontologiques communs à tous les médiateurs, principes qui permettent de garantir à la fois le processus de médiation et la qualité de médiateur pour ceux qui l'exercent. Ces principes étaient illustrés par la présentation de situations concrètes par des femmes-relais médiatrices, situations où la médiation avait permis la transformation de situations bloquées et prévenu ainsi des conflits plus graves.

L'après-midi, Margalit Cohen-Émerique rappelait la place de la médiation interculturelle dans la résolution des conflits de valeurs entre la société d'accueil et les familles migrantes ou au sein des familles traversées par des processus d'acculturation, entre enfants et parents par exemple. Des intervenantes belges, italiennes et espagnoles sont venues présenter l'état de la médiation interculturelle dans leur pays, rappelant :

« Un aspect central dans la figure du médiateur interculturel est de travailler à partir de sa propre interculturelité, à partir de la compréhension de sa propre démarche d'acculturation. De la même façon que le médiateur a su tendre des ponts entre son monde et le monde de l'autre, en négociant intérieurement des accords qui lui permettent de se connaître lui-même et de reconnaître l'autre différent, il cherche comment restaurer des ponts pour trouver un compromis négocié entre la société d'accueil et les familles migrantes, et à l'intérieur des individus eux-mêmes.

Telle est la spécificité du médiateur, qu'il ne partage avec aucun autre acteur social, telle est sa compétence essentielle: les explorations que lui-même a faites de recherche d'additions, de compromis, de

négociations internes avec lui-même et avec son entourage (groupe, famille, conjoint, enfants). »

Cette journée et le rapport sur les principes déontologiques ont été une nouvelle étape vers la reconnaissance du métier et l'occasion de faire le point sur les perspectives de professionnalisation des médiateurs sociaux et culturels. Une table ronde réunissant la Direction générale de l'action sociale, la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) faisait le point sur les perspectives de professionnalisation de la médiation sociale, inscrite dans le Conseil interministériel des villes (CIV) de mars 2006 et dans le plan de cohésion sociale.

Azouz Begag, ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances, a conclu cette Rencontre.

Le rapport « Les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles. Des principes déontologiques, un métier » a été remis à l'ensemble des participants.

FILLES-GARÇONS, DES RAPPORTS DE GENRE À CONSTRUIRE

15 juin – 81 participants

Avec: Julie Deville (sociologue), Françoise Douaire-Marsaudon (anthropologue, directrice de recherche au CNRS), Fatima Lalem (membre du bureau national du Mouvement français pour le planning familial), Sylviane Le Clerc (déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Seine-Saint-Denis), Serge Lesourd (psychanalyste, directeur de l'unité de recherche en psychologie de l'université Louis-Pasteur, Strasbourg), Hervé Masurel (préfet délégué pour l'égalité des chances, Seine-Saint-Denis), Gilles Poux (maire, La Courneuve), Ernestine Ronai (Observatoire départemental des violences envers les femmes, Seine-Saint-Denis)

Au cours de cette journée qui évoquait la difficile « rencontre » entre filles et garçons, Sylviane

Le Clerc a présenté un certain nombre d'actions de prévention du sexisme. La prévention se travaille en deux temps : un temps avec la police et la justice, autour de la prise en compte des femmes victimes (plus de 36 000 femmes sont victimes de violence chaque année), un temps sur la façon de prévenir les agressions. Les actions s'appuient notamment sur une démarche positive de promotion de l'altérité et des comportements non sexistes.

Françoise Douaire-Marsaudon et Ernestine Ronai ont exposé une recherche-action réalisée dans dix collèges de la Seine-Saint-Denis, travail d'observation mené lors de séances de théâtre-forum. Ces séances ont notamment révélé à quel point les jeunes sont demandeurs de rapports avec des adultes qui fassent loi et combien il est difficile de libérer la parole des adolescents sur les questions de désir, notamment celle des filles. Il existe en outre une forte pression sociale sur le corps des filles, comme si ce n'était plus un don de la nature, mais une finalité en soi. La fille se trouve désormais doublement responsable de son corps face à un garçon plutôt déresponsabilisé de son désir dans une société qui sous-entend qu'il est normal dans la constitution d'un garçon qu'il ne puisse résister au désir que peut provoquer une fille. Ainsi, le désir du garçon est naturalisé...

Quant aux rapports au sein de l'école, Julie Deville a souligné que la mixité est une conquête récente, légalisée en 1950 mais imposée seulement en 1975, sans avoir été réfléchie.

Le psychanalyste Serge Lesourd rappelait que, au moment de l'adolescence, la jeune fille se retrouve dans un « donné à voir ». Son corps se transforme et la question devient : « Mon corps prend-il une apparence désirable sous le regard de l'autre ? » Tandis que le garçon voit l'arrivée de sa première musculature, qui le pousse vers l'agir. De plus, notre société propose un modèle de réalisation du plaisir que l'on pourrait qualifier de consumériste : le plaisir vient de la façon dont, grâce à des objets de la réalité, ou des objets imaginaires (le cinéma, Internet), nous pou-

vons trouver une satisfaction. Cette société prône le « Just do it », à l'instar de la campagne publicitaire d'une grande marque sportive. C'est la culture du plaisir en actes. Par ailleurs, aucune des formes du fantasme de la réalisation sexuelle n'est interdite aujourd'hui (à part le cannibalisme et la pédophilie). Personne ne s'étonne que la pornographie soit si facilement accessible...

L'adolescent a alors des actes conformes à ce que la société lui propose, sans les limites que l'on peut se donner à l'âge adulte. Il se retrouve dans une grande solitude par rapport à son positionnement sexuel qui induit forcément une violence dans sa rencontre avec l'autre dont il ne sait pas comment il/elle fonctionne.

D'où l'importance des rites de passage. Aujourd'hui, l'adolescent ne trouve de points de repères que dans le discours social qui peut se résumer à la valorisation de la force physique chez les garçons et à la tyrannie de l'apparence et du corps chez les filles, ce qui s'accompagne d'une peur de plus en plus grande de ce que pourrait être la rencontre de l'autre... Les jeunes se socialisent alors le plus souvent par rapport à la norme de micro-groupes, ce qui favorise les revendications identitaires. Une forme de terrorisme du moi se met en place : « J'ai tellement besoin de défendre ce que je suis que j'agresse l'autre. » Si l'on se trouve dans une revendication identitaire, on ne peut pas être dans la reconnaissance de l'autre ; et l'Autre, celui de l'autre sexe, reste le plus radicalement étranger à soi.

Aussi, plutôt que de rapports de genre à construire, on devrait parler de rapports de genre à transmettre. Transmettre une norme, même si notre société tend à la refuser au nom du droit à la différence ou du droit à la liberté...

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : UNE DÉMARCHE À PARTAGER

4 octobre – 149 participants

Avec : **Marc Assalit** (chef de projet réussite éducative, Aubervilliers), **Marc Bablet** (inspecteur d'académie adjoint, en charge de la politique de la ville, Inspection académique de la Seine-Saint-Denis), **Brigitte Baquet** (référente du dispositif relais, Gagny), **Halima Benaïda** (chef de service, Rues et Cités, Montreuil-sous-Bois), **Myriam Benhamida** (coordinatrice, association Parcours, Clichy-sous-Bois), **Sylvain Berdah** (pédopsychiatre, hôpital Robert-Ballanger, Aulnay-sous-Bois), **Jean Biarnès** (professeur en sciences de l'éducation, université de Paris XIII), **Jean-Pierre Delaubier** (inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, Seine-Saint-Denis), **Sylvie Durand-Savina** (responsable du pôle cohésion sociale, Délégation interministérielle à la ville [DIV]), **Maryse Esterle-Hedibel** (sociologue, maîtresse de conférences, IUFM, Nord – Pas-de-Calais), **Odile Giresse** (coordinatrice réussite éducative, Épinay-sur-Seine), **Nicole Gloaguen** (directrice générale de la Fondation Jeunesse feu vert), **Florence Langrade** (coordinatrice réussite éducative, Clichy-sous-Bois), **Serge Lascar** (directeur CMPP, Aubervilliers), **Sonia Lemloum** (responsable service éducation, La Courneuve), **Hervé Masurel** (préfet délégué pour l'égalité des chances, Seine-Saint-Denis), **Philippe Pourtier** (association Coup de pouce, Pantin), **Christian Romeu** (commandant de police, centre de loisirs et de la jeunesse départemental, Police, Jeunesse et Sport, Montfermeil), **Christian Russail** (administrateur, association Parcours, Clichy-sous-Bois)

Cette Rencontre départementale organisée à l'initiative du rectorat était portée conjointement par Profession Banlieue, l'Inspection académique et la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

L'enjeu était de permettre aux acteurs impliqués dans la réussite éducative du département de la Seine-Saint-Denis de se rencontrer et d'échanger sur la connaissance des bonnes pratiques, sur les problèmes posés par le travail en parte-

nariat et les moyens expérimentés pour les résoudre.

Durant la matinée, Nicole Gloaguen est intervenue sur la nécessité d'un travail collectif pour promouvoir la réussite des jeunes. Pour elle, « la réussite éducative illustre l'ambition que doivent avoir les acteurs du système éducatif, en tant que professionnels et en tant qu'adultes, pour contribuer à l'éducation et permettre à chaque enfant de trouver sa place dans la société. Le défi de socialiser relève d'une responsabilité collective. En effet, nous sommes tous engagés à participer à ce grand 'tout' qu'est la société humaine. Il faut apprendre à vivre ensemble, à éduquer ensemble... »

Maryse Esterle-Hedibel a présenté sa recherche sur la déscolarisation dans quelques collèges de Roubaix entre 2000 et 2004 et a fait part de ses réflexions sur les interventions éducatives et pédagogiques menées dans ce type de contexte. Elle a notamment déploré la présence d'une pluralité d'intervenants qui se coordonnent peu et œuvrent dans des optiques différentes en portant des jugements de valeurs les uns sur les autres. Cependant, il existe des leviers de changement : la modification de l'ambiance au sein des établissements scolaires, pour que les élèves et les adultes aient du plaisir à y venir, la volonté d'empêcher les regards stigmatisants ou normatifs sur les élèves, la recherche de solutions au cas par cas, le rapprochement entre les enseignants, les assistants sociaux et les personnels de santé, une politique active en direction des familles.

Pour faciliter les échanges et les débats sur les pratiques, l'après-midi a été consacré à un travail en ateliers. Ainsi ont été abordées entre autres les relations école-famille et l'implication des parents dans la réussite éducative, question qui révèle un réel besoin d'associer les parents à la scolarité de leurs enfants. Mais, réduire le sentiment d'incompréhension mutuelle trop souvent constaté nécessite la mise en place d'instances de médiation.

Un autre atelier a abordé la question du diagnostic partagé pour l'identification des enfants

et des jeunes en situation de fragilité à qui l'on proposera ce dispositif de réussite éducative. Suivant les cas, ce diagnostic risque d'être plus ou moins partagé. En tout état de cause, il nécessite la mise en place de procédures, type charte de confidentialité, pour cadrer l'utilisation et le partage des informations recueillies.

Jean Biarnès était le grand témoin de cette journée dont il a eu la charge de faire la synthèse. Il a d'abord proposé un changement de vocabulaire, pour passer de «jeune en difficulté» à «jeune rencontrant des difficultés», ce qui permet selon lui de changer de posture professionnelle: la difficulté n'est alors plus le seul fait du jeune, elle se situe au niveau de la relation entre l'individu et son environnement, donc entre plusieurs acteurs. Pour essayer de transformer cette relation, ces acteurs devront dès lors travailler en partenariat, partenariat sur lequel repose la réussite éducative. Jean Biarnès en a rappelé le sens: le partenariat n'implique pas que tous les acteurs fassent la même chose, mais au contraire qu'ils fassent quelque chose de différent avec un même objectif. C'est dans la co-construction que réside la philosophie de la réussite éducative.

NOUVELLES MIGRATIONS ET POLITIQUE D'INTÉGRATION

19 décembre – 33 participants

Avec: **Mylène Chambon** (*anthropologue*), **Jean-Marie Lagrange** (*chef de projet sur le contrat d'accueil et d'intégration, Direction de la population et des migrations*), **Bénédicte Michalon** (*docteure en géographie, CNRS*), **Sabrina Olivier** (*psychosociologue*), **Catherine de Wenden** (*directrice de recherche au Centre d'études et de recherches internationales [CÉRI] du CNRS, présidente du comité scientifique du Service social d'aide aux émigrants [SSAÉ]*)

Cette Rencontre était organisée en deux parties: le matin, il s'agissait de faire le point sur le contrat d'accueil et d'intégration (CAI). L'après-

midi était consacré aux migrations roumaines et des pays de l'ancienne Europe de l'Est.

Après trois années de mise en place progressive du CAI, lancé en juillet 2003 et devenu obligatoire avec la loi du 24 juillet 2006, quel regard porter sur ce contrat présenté comme un outil essentiel de l'intégration républicaine dans la société française?

Jean-Marie Lagrange a rappelé les grands principes qui ont présidé à la mise en place de ce contrat: *«L'intégration dans la conception française va au-delà de l'économique, du social, de l'accès au logement, à l'emploi, à la formation... Elle comprend une dimension citoyenne, dans la mesure où elle repose sur l'adhésion à des valeurs communes qui soudent la communauté des habitants de ce pays, que portent les valeurs universalistes d'une république démocratique, laïque, décentralisée.»*

Il a ensuite présenté les outils de cette politique d'accueil et d'intégration, notamment les plateformes d'accueil, l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAÉM), les formations civiques, linguistiques et «Vivre en France». Il a conclu en précisant que *«l'accueil ne se limite pas à quelques formations. C'est bien au plan départemental d'accueil de faire vivre un réseau actif d'acteurs qui peuvent contribuer à la réussite de l'installation, à la progression dans l'intégration.»*

Mylène Chambon apportait ensuite quelques éléments de bilan à partir de la description du fonctionnement d'une plate-forme dans une délégation régionale. Elle rappelait pour commencer que *«la plupart des personnes qui passent [dans ces plates-formes] sont en France depuis déjà un certain temps, puisque la plupart sont régularisées en tant que conjoints de Français, parents d'enfants français, ou pour dix ans de présence en France. Cet accueil n'est donc pas tellement destiné, en pratique, à un public récemment arrivé en France.»* Elle concluait sur le paradoxe de la demande faite aux migrants signataires de s'engager par contrat à «s'intégrer» alors que l'intégration est un processus évolutif.

Sabrina Olivier s'est intéressée aux ressentis et aux vécus de quelques signataires de ce contrat avec qui elle a mené des entretiens approfondis pour une étude commandée par le FASILD. « *Le CAI, s'il apporte certaines clés et offre une grille de lecture de la société française, ce n'est qu'au travers de la formation civique qu'il le réalise.* » Cette dernière n'aurait-elle pas pu exister, et avoir autant d'effets, sans cette formalisation contractuelle ?

S'interroger sur l'accueil des nouveaux migrants est aussi l'occasion d'étudier les nouvelles formes migratoires en construction sur les territoires en politique de la ville, qui bouleversent les configurations anciennes où l'immigré était, majoritairement, un ancien colonisé. Les origines géographiques de ces immigrants se diversifient, leurs niveaux de qualification également ainsi que leurs modes d'installation en France ou en Europe. Parmi les nouvelles populations accueillies, l'intégration des migrants des pays de l'ancienne Europe de l'Est, et notamment des Roumains, constitue un nouveau défi pour toute l'Europe.

Quelles sont les principales caractéristiques de ces migrations ? Quelles distinctions opérer entre les Roms et les Roumains ? Quelles sont les questions que pose l'intégration des Roumains ? Existe-t-il des réseaux d'accueil ? Comment mieux connaître ces populations afin d'adopter des politiques publiques adaptées ?

Bénédicte Michalon a apporté un certain nombre d'éclairages sur les migrants roumains, leurs projets de mobilité, les destinations et les stratégies de leur circulation migratoire. Elle a voulu marquer la spécificité de cette migration mais aussi tempérer l'inquiétude engendrée par l'importante couverture médiatique dont elle est l'objet.

Enfin, Catherine de Wenden présentait quelques cartes des migrations des anciens pays de l'Europe de l'Est, issues de *son Atlas des migrations dans le monde, réfugiés ou migrants volontaires*, publié en 2005 aux éditions Autrement.

D – LES APRÈS-MIDI

Des recherches sont développées autour des principales questions de société qui concernent la politique de la ville. Aussi est-il apparu intéressant de proposer à un ou deux chercheurs par séance de venir présenter l'état de ces recherches sur un sujet donné en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques de cohésion sociale.

Initiée en 2004, cette formule recueille un vif succès et compte un grand nombre d'inscriptions à chaque séance.

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

11 janvier – 157 participants

Avec : **Dominique Glasman**, professeur de sociologie à l'université de Savoie, chercheur au Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire (CERAT)

Avec le programme de réussite éducative, le plan de cohésion sociale vise à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adoles-

cents des quartiers défavorisés en prévoyant la création de 750 équipes dédiées. Créées à l'initiative des communes, des établissements scolaires, des départements, des caisses d'allocations familiales (CAF) et de l'État, ces équipes visent à apporter un « *soutien individualisé et personnalisé aux jeunes en fragilité en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales* ».

Quelles sont les véritables attentes à l'égard des équipes de réussite éducative : améliorer les résultats des élèves, contribuer à un mieux-être de l'enfant ? Comment associer les parents ? Comment articuler cette nouvelle démarche avec les dispositifs existants ?

Tout en invitant les participants à s'engager dans ce dispositif, Dominique Glasman, qui travaille depuis une vingtaine d'années sur la question de l'accompagnement scolaire, des relations entre les familles populaires et l'école et sur les dynamiques contractuelles dans le champ éducatif, appelait aussi à une grande vigilance sur « *le risque de moralisation de la vie familiale qui peut aller parfois jusqu'à une invalidation ou une disqualification des parents dans leur rôle éducatif* ». Il notait, par exemple, combien les projets présentés dans le dossier de presse de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) insistent sur la prise en compte des questions de santé et en particulier d'obésité, « *alors que celles-ci renvoient à des pratiques familiales, tandis que les problèmes de vision et d'audition sont peu évoqués* » ; alors même que ces derniers représentent un aspect de la santé souvent négligé car coûteux pour les familles populaires ou nécessitant des démarches administratives complexes.

En conclusion, Dominique Glasman rappelait que les dispositifs de réussite éducative étaient assez généreusement financés en comparaison du coût d'un élève à l'école primaire ou au collège.

« *Les difficultés que rencontrent certains enfants justifient totalement cet investissement qui doit les aider à s'en sortir. En même temps, si l'on ne fait pas vraiment du travail individualisé et personnalisé, alors la réussite éducative n'aura pas mérité les financements qui lui ont été accordés.* »

LOI DE COHÉSION SOCIALE, VOLET EMPLOI

23 février – 53 participants

Avec : **Bernard Simonin**, directeur de recherche au CNRS

Pour comprendre l'évolution des politiques de l'emploi en France, Bernard Simonin a d'abord rappelé la stratégie de Lisbonne, qui a défini les grandes orientations économiques, sociales et environnementales de l'Union européenne, parmi lesquelles on peut citer : l'amélioration de la compétitivité, le développement de la flexibilité économique, l'orientation vers une économie de la connaissance et le maintien d'une rigueur budgétaire nationale. Il en a ensuite analysé les répercussions sur les politiques de l'emploi en France en distinguant deux périodes. La première période (de 1997 à 2002) se caractérise par une volonté du gouvernement d'influencer la construction d'une politique sociale européenne et notamment d'une politique de l'emploi, pour essayer de construire un modèle européen qui corresponde à celui que l'on pense être un bon modèle social, plus ou moins en réaction au modèle, considéré comme plus libéral, de l'OCDE. Les orientations politiques de la deuxième période (à partir de 2002, avec le plan de cohésion sociale) sont moins faciles à définir. On peut relever que le gouvernement s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs, en modifiant toutefois les formes d'action privilégiées : engagement de la réforme des retraites ; abandon progressif des systèmes de pré-retraite ; diminution de l'âge d'accès à l'apprentissage ; assouplissement de la loi des 35 heures pour les entreprises.

Les changements du fonctionnement du marché du travail se traduisent par diverses mesures : la création des Maisons de l'emploi, un essai de compromis entre un service public de l'emploi qui reste fort et l'ouverture à des intervenants du secteur privé ; un renforcement de la décentralisation, notamment sur la formation professionnelle avec la suppression des stages

financés par l'État; l'autonomie complète des départements pour l'allocation RMI.

Après avoir présenté les différentes aides à l'emploi proposées par le plan de cohésion sociale, Bernard Simonin a exposé la réforme de l'ANPE et de l'UNEDIC. Notons entre autres que l'objectif de l'ANPE est la mise en place d'un entretien mensuel pour chaque demandeur d'emploi à partir du quatrième mois d'inscription au chômage, «challenge» qui devrait restructurer profondément le fonctionnement des agences. Une classification des demandeurs d'emploi par «niveau d'employabilité», dès leur inscription, devra permettre aux agents de l'ANPE d'apporter à chacun l'accompagnement le plus adapté à son profil. Enfin, si le texte ne modifie pas le code du travail sur la définition de l'emploi «convenable», on peut imaginer qu'une forte pression s'exercera sur le demandeur d'emploi du fait des entretiens qui deviennent mensuels et des incitations répétées qui lui seront faites pour qu'il accepte des formations ou des stages de reconversion.

Malgré cet ensemble de modifications plus contraignantes, l'obligation d'accepter un emploi, quel qu'il soit et même s'il ne correspond pas au niveau de qualification du demandeur d'emploi, semble, selon Bernard Simonin, néanmoins moins forte en France que dans les autres pays européens.

POUR UNE RELANCE DU LOGEMENT SOCIAL

17 octobre – 38 participants

Avec: Michel Amzallag, conseiller à la Direction des études économiques et financières de l'Union sociale pour l'habitat

Le logement social est depuis longtemps au centre des débats sur la nécessité et les formes de l'intervention de l'État dans le domaine du logement. Mais les évolutions des dispositifs de financement conduisent à s'interroger sur les formes de l'intervention publique dans le financement

du logement et à reposer la question de l'équilibre entre aides à la pierre et aides à la personne.

Quels sont les freins à la production de logements sociaux? Quels sont les outils de financement? Comment équilibrer les opérations tout en garantissant l'accès des plus défavorisés au logement social?

Michel Amzallag a rappelé que les objectifs de production de logements sociaux conclus entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat (USH) en décembre 2004 dans le cadre du plan de cohésion sociale sont au nombre de 390 000 logements (hors opérations ANRU) d'ici 2009, ce qui correspond à 285 000 logements financés par du prêt locatif à usage social et du prêt locatif d'intégration (PLUS + PLAI) et 105 000 logements par du prêt locatif social (PLS).

Selon lui, au-delà de la seule volonté de l'État, la réussite de ce plan dépend pour partie de différents paramètres: la capacité d'appui des collectivités locales et la santé financière des organismes qui leur permettra d'investir un montant croissant de fonds propres. En effet, les aides et les financements de base (TVA à 5,5 %, prêts avantageux, subventions directes de l'État, exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie...) sont désormais insuffisants pour implanter des logements sociaux dans des zones de marché tendu et faire ainsi face à l'augmentation des prix de revient des logements produits.

Michel Amzallag a également souligné que, en augmentant leurs aides à l'investissement, en apportant une garantie au prêt principal et en facilitant l'accès au marché foncier et immobilier, les collectivités locales peuvent contribuer au financement du logement social. Cependant, même en optimisant ces aides, les loyers restent trop élevés pour certains ménages. Une solution consisterait à revaloriser les aides à la personne. En effet, trop de ménages en sont aujourd'hui exclus et le mode de calcul devrait être repensé. En cinq ans, les loyers ont augmenté de 9 %, deux fois plus vite que le loyer plafond des aides à la personne. Les bénéficiaires voient donc leurs dépenses résiduelles augmenter et, à revenu à taux constant, leur taux d'effort croître.

E – LES VISITES SUR SITE

VOYAGE D'ÉTUDE À BERLIN

du 24 septembre au 1^{er} octobre

Après Boston en 2002 et Montréal en 2004, Profession Banlieue, en collaboration avec Hervé Vieillard-Baron, géographe, et Barbara Diekmann, responsable de la Maison des projets de Plaine Commune, a organisé un voyage d'étude à Berlin. Cette destination a été retenue pour l'intérêt que présente cette métropole en matière de politiques urbaines.

Berlin est aujourd'hui confrontée à des problèmes sociaux liés aux restructurations économiques et au chômage amplifié par la réunification. Avec le programme « Ville sociale » en 2000 et le programme de restructuration urbaine de l'Est en 2002, qui mobilisent la ville, le Land, l'État fédéral et l'Europe, Berlin a développé une approche intégrée du renouvellement urbain sous le label « management de quartier ». Ce dispositif de gestion sociale et urbaine innovant prend appui sur les projets des habitants pour redynamiser la vie locale. Les fonds de quartier berlinois et les jurys de quartier accompagnent la régénération urbaine : une participation citoyenne qui a fait naître un « urbanisme participatif ».

Pendant une semaine, onze professionnels de la Seine-Saint-Denis ont sillonné Berlin pour comprendre ces politiques de restructuration urbaine en lien avec la participation des habitants : les quartiers anciens de Kreuzberg, bien connu pour ses luttes urbaines, ou de Prenzlauerberg, et les grands ensembles de logements collectifs de Marzahn dans l'ancien Berlin Est. Comment le gouvernement de Berlin conçoit-il le renouvellement urbain ? Comment met-il en œuvre la participation des habitants ?

La première chose qui marque le professionnel français qui découvre Berlin est l'espace et l'ab-

sence de pression foncière. À croire que tout est possible : loger tous les habitants, en accueillir de nouveaux, construire et reconstruire, démolir, réhabiliter... Sans parler des maisons de 150 m² de surface habitable à 100 000 euros !

Mais ce « paradis » des politiques urbaines ne doit pas faire illusion : Berlin est une ville étranglée financièrement, qui doit assurer son rang de capitale sans en avoir les ressources. 19 % de la population berlinoise sont au chômage. Par ailleurs, la réunification de la ville a entraîné un étalement urbain très important : tous ceux qui le pouvaient ont construit dans le périurbain, c'est-à-dire dans le land de Brandebourg, tandis que se concentraient dans le land de Berlin (qui recouvre la ville) les populations étrangères, les jeunes et les Allemands pauvres.

Depuis plus de dix ans, Berlin est engagée dans la rénovation urbaine. En 1999, dix-sept quartiers sont déclarés « zones en difficulté ». Ils sont trente-trois en 2005. Le programme national « Ville sociale », l'équivalent de la politique de la ville en France, permet la mise en place d'une structure de pilotage et de coordination appelée « management de quartier », chargée notamment d'organiser une véritable participation des habitants et de soutenir leurs initiatives. Ainsi, au-delà des rencontres avec les professionnels, le groupe a visité à Kreuzberg un jardin d'enfants installé dans un ancien parking en silo, ou à Prenzlauerberg un véritable « terrain d'aventures » au cœur des immeubles et une ancienne brasserie transformée en lieu culturel, lieu de formation et entreprise d'insertion.

Ces initiatives, qui utilisent des friches industrielles ou des « dents creuses » de l'espace urbain, marquent une vraie différence avec les politiques de réhabilitation en France : l'absence de pression foncière autorise une utilisation de l'espace urbain qui ne recherche pas seulement la

rentabilité financière... Mais les modes de réhabilitation et notamment l'écrêtage généralisé des immeubles de Marzahn, permis par les techniques de construction et l'absence de pression foncière, représentent également une vraie particularité.

Quant à la participation des habitants, on trouve beaucoup de ressemblances avec l'expérience française: ce sont dans les quartiers anciens, du centre, là où il y a eu des luttes urbaines fortes, souvent portées par des intellectuels et des alternatifs, que la participation est la plus importante. Ailleurs, et notamment dans les grands quartiers d'habitat social, la mobilisation est plus difficile.

Les connaissances recueillies lors de ce voyage d'étude ont vocation à être transmises et diffusées en France. Les participants restitueront cette expérience berlinoise lors d'une Rencontre organisée par Profession Banlieue courant 2007, qui donnera lieu à une publication.

CLICHY-SOUS-BOIS

30 novembre – 10 participants

Organisée par Marc Ratsimba, directeur général adjoint en charge de la politique de la ville de Clichy-sous-Bois, cette visite sur site a permis aux dix participants de prendre connaissance des problématiques très spécifiques de Clichy-sous-Bois – Montfermeil et des projets d'aménagement de la commune dans le cadre du programme de renouvellement urbain (PRU).

En 2004, le PRU est signé sur les quartiers du Plateau (La Forestière) à Clichy-sous-Bois et du Grand Ensemble (Les Bosquets) de Montfermeil. Doté de 520 millions d'euros, il prévoit de grandes restructurations, notamment en consacrant près de 80 % du budget au logement.

À Clichy-sous-Bois, 22 000 personnes habitent le quartier du Plateau et 75 % des logements sont

en habitat collectif. Ce quartier se distingue par la grande précarité de ses habitants et une forte proportion de logements en copropriétés très dégradées. C'est aussi un territoire enclavé du fait du manque de transports en commun et partagé entre deux collectivités dont les orientations politiques divergent.

La direction opérationnelle du projet est confiée à l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP) qui assure également le rôle d'opérateur-aménageur. Trois bailleurs sont également engagés dans les opérations de démolition-reconstruction.

Orlyparc est, avec 1 403 logements, le principal bailleur du site; il s'engage à démolir 477 logements pour en reconstruire 200. L'OPHLM 93 possède 486 logements au sein de la copropriété des Bosquets. Il démolira 186 logements et en reconstruira autant. Enfin, l'Immobilière 3F a acquis 177 logements aux Bosquets et sera le principal artisan des constructions de logements neufs. Ces constructions sont prévues pour 2013 et seront réalisées sur des terrains disponibles.

À La Forestière, qui rassemble 3 000 habitants et 42 nationalités, la Mous de médiation collective est confiée à l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA). Cette Mous réalise une veille technique, développe un important volet communication en mettant en place des réunions publiques et sensibilise les habitants aux règles de vie en habitat collectif. Aujourd'hui, l'urgence est de mettre en place une Mous d'accompagnement social pour préparer les propriétaires occupants à l'expropriation et les locataires à leurs déménagements.

La rencontre avec Bernard Pierre, chef d'agence locale de l'Opievoy, a permis d'aborder l'approche d'un gestionnaire dans le PRU. L'agence de l'Opievoy, ouverte en 2001, gère les logements d'Orlyparc. Dans le cadre du PRU, le relogement est géré avec des assistantes sociales, l'Opievoy proposant des solutions de relogement à l'échelle régionale.

Au centre social intercommunal de la Dhuis, la directrice Agnès Faulcon a présenté les actions du centre et son approche du PRU. Aujourd'hui, ce sont 400 familles qui fréquentent régulièrement le centre. La mise en place du PRU reste cependant encore un projet obscur aux yeux des habitants, mal informés des projets en cours. Le manque de communication est à l'ori-

gine de nombreux questionnements de la population quant à son devenir dans les logements.

En fin de matinée, la rencontre avec Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois, a permis de mieux se rendre compte des difficultés de la mise en place du PRU.

F – LES «5 À 7»

Des rendez-vous sont organisés avec un chercheur autour de son travail: une façon de confronter professionnels et chercheurs sur des questions sociales, urbaines et politiques, en vue d'une expertise qualifiée et partagée.

FAIRE SOCIÉTÉ.
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
ET LA PRATIQUE DES ÉLUS

30 janvier – 46 participants

Avec: Gérard Grass, consultant

L'implication de Gérard Grass dans la démocratie participative remonte aux années 1975-1980, avec la réhabilitation du quartier de l'Alma Gare, à Roubaix. Pourtant, malgré la multiplication des textes législatifs et réglementaires qui incitent à la participation des habitants, dont la loi démocratie de proximité (loi n° 2002-276 du 27 février 2002), ces pratiques participatives

ne se développent pas réellement ou, en tout cas, pas avec l'ampleur et le succès que l'on aurait pu imaginer.

Des interviews approfondies menées dans cinq villes auprès d'un élu et d'un fonctionnaire, il ressort que les politiques de participation doivent s'inscrire dans le temps, dans un horizon qui dépasse le mandat municipal.

Pour les personnes interviewées, la démocratie participative poursuit trois objectifs:

1. *La modernisation du service public*: l'administration se veut plus à l'écoute de la population pour répondre au mieux à ses besoins. Pour être plus réactif et prendre en compte une demande de plus en plus variée et faire si possible du «cousu main», la ressource mobilisée et son organisation évoluent. Le travail n'est plus prescrit, une logique de projet domine, conception et exécution se font dans un même temps. Suivant les communes, des services démocratie et proximité, démocratie participative ou participation des habitants sont mis en place. Ce sont des opérateurs privilégiés de la modernisation du service public, puisqu'ils aident à ce que la de-

mande des habitants soit élaborée et remonte ensuite aux élus et aux services.

2. *La réhabilitation de l'élu*: tous les élus engagés dans une pratique de « démocratie participative » reconnaissent que leur travail en est modifié. Ce travail, politique, est alors partagé, il se fait collectivement et publiquement. La « démocratie participative » oblige ainsi l'élu à approfondir ses décisions. L'élu doit ici tenir trois positions distinctes: être garant de la qualité du débat, affirmer clairement sa position, rester le dernier recours. Mais il doit aussi être capable de passer de l'une à l'autre quand il le faut, d'où l'importance de bien les différencier.

3. *La promotion de la société civile*: l'administration a toujours participé à la constitution de la société civile en répondant à certains besoins comme la construction d'un équipement, d'une Maison des jeunes... En revanche, générer des compétences collectives au sein de la population, faciliter son accès, sa maîtrise de la fonction politique, du faire ensemble, de l'« être ensemble », et produire du sens commun est nouveau. Ainsi, il ne faut pas réduire la démocratie participative aux dispositifs et aux procédures qu'elle met en place. La démocratie participative est un processus: c'est une manière de « faire société ».

LES DISCRIMINATIONS DANS L'EMPLOI : CONNAÎTRE ET AGIR

11 décembre – 26 participants

Avec: **Jean-François Amadiou**, directeur de l'Observatoire des discriminations, et **Carole Da Silva**, fondatrice et directrice de l'Association pour favoriser l'intégration professionnelle (AFIP, centre de ressources et de recrutement pour les jeunes diplômés issus de l'immigration) et membre du Haut Conseil à l'intégration

1. Le premier Baromètre ou indice des discriminations à l'embauche

L'équipe de Jean-François Amadiou a comparé les résultats d'une convocation à un entretien

d'embauche qu'obtenaient un candidat de référence (homme de 28-30 ans, « Français de souche » par son nom et prénom, sans photo) et des candidats factices susceptibles d'être discriminés en raison de: l'âge (un homme de 48-50 ans), le genre et le nombre d'enfants (une femme avec trois enfants), l'origine (nom et prénom du candidat à consonance maghrébine), le handicap (reconnaissance Cotorep) et enfin l'apparence physique (visage disgracieux).

Sur une année, 6 461 CV ont été envoyés par Internet et voie postale, en réponse à 1 340 offres d'emploi. Le taux de réponses positives obtenu par les candidatures factices est d'environ 9,26 %.

- L'âge est la première forme de discrimination. Un candidat de 48-50 ans reçoit en effet trois fois moins de réponses positives que le candidat de référence âgé de 28-30 ans.

- Un candidat au patronyme maghrébin (sans photo) reçoit lui aussi trois fois moins de réponses qu'un candidat aux nom et prénom « français de souche ». Ce niveau de discrimination, pourtant important en lui-même, peut sembler modeste. En effet, en 2004, sur des emplois de commerciaux, il avait été établi qu'un candidat maghrébin avait cinq fois moins de réponses positives qu'un candidat de référence. Mais le baromètre porte cette fois sur tous les types d'emploi. En outre, seule la sélection au tri de CV a été mesurée et non la discrimination dans la suite des étapes du recrutement, où elle est importante.

- Une femme de 32 ans, mariée et ayant trois enfants, et un candidat au visage éloigné des canons de la beauté ont respectivement 37 % et 29 % de chances en moins d'être convoqués à un entretien d'embauche.

- La discrimination en raison de l'origine est particulièrement forte pour les postes de cadre. Un candidat cadre d'origine maghrébine obtient près de six fois moins de réponses positives que le candidat au patronyme « français de souche ».

Les résultats sont meilleurs pour les employés et les professions intermédiaires, mais la discrimination reste toujours élevée (trois fois moins de chances d'obtenir une réponse positive). Pour les emplois ouvriers, la discrimination est de moindre ampleur (deux fois moins de chances d'avoir une réponse positive).

2. Carole Da Silva a ensuite présenté le travail de son association qui accompagne des jeunes diplômés issus de l'immigration, ou perçus comme tels, dans leur parcours vers l'emploi : sensibilisation de l'entreprise à la diversité, travail avec les demandeurs d'emploi sur les entretiens d'embauche ou encore sur la confiance en soi...

G – LES RÉUNIONS DÉDIÉES

RENCONTRE AVEC LA PRESSE SUR LES ÉMEUTES URBAINES

1^{er} février – 28 participants

Le conseil d'administration de Profession Banlieue a organisé une réunion-débat entre des journalistes, des professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis et des membres du comité scientifique afin de revenir, avec le recul nécessaire, sur les émeutes urbaines de novembre 2005.

Ce débat est apparu d'autant plus important que la politique de la ville et, à travers elle, ses professionnels, était mise en cause par l'ensemble des médias. Mais, au-delà de la réponse à ces critiques, quelles lectures pouvait-on faire de ces événements, quel rôle avaient eu les médias, quelles pouvaient être les propositions des professionnels pour prévenir de telles situations ?

Les participants ont tenu à rappeler que, pour eux, les événements qui ont secoué la France en novembre 2005 n'étaient pas des émeutes urbaines, mais une crise sociale profonde, une crise des institutions, trop éloignées des populations et ne répondant plus à leurs besoins. Selon eux, les événements étaient à la fois l'expression et le résultat

de la violence « ordinaire » dont sont victimes les habitants des quartiers. Une violence d'autant plus grande que, lentement et insidieusement, on a laissé penser que la responsabilité des situations (pauvreté, chômage, problèmes de logements) incombe individuellement à ceux qui les vivaient.

Les professionnels ont dit également le profond malaise qu'ils ressentent, tant sur l'aggravation des difficultés vécues par la population des quartiers de la Seine-Saint-Denis, que sur leur sentiment de n'être pas entendus quand ils tentent d'alerter sur un certain nombre de situations : la baisse continue des subventions aux associations, la disparition de certains emplois aidés, la quasi-disparition de l'offre de formation linguistique... Mais aussi l'émiettement des dispositifs de la politique de la ville et leurs modifications incessantes, ou la faiblesse du portage politique, en particulier sur les aspects de développement social, ou encore la tendance à une logique de guichet favorisée par la multiplication des procédures.

Cependant, lors de cette réunion à laquelle ont participé six journalistes de la presse écrite, dont *Le Monde*, *Libération* et *Le Parisien*, les participants n'ont pas souhaité mettre la presse écrite en accusation, chacun s'accordant sur le fait que

seules les chaînes de télévision avaient pu avoir un impact sur le déroulement et la propagation des émeutes urbaines. En outre, attribuer une responsabilité décisive aux médias, n'était-ce pas entrer dans une logique simpliste de boucs émissaires face à la complexité des événements ?

LES FINANCEMENTS EUROPÉENS – PROGRAMMATION 2007-2013

28 novembre – 15 participants

Avec: Hervé Masurel, préfet délégué pour l'égalité des chances, Corinne Ehrhart, chargée de mission à la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, cellule Europe, et Claudine Sanfaute, directrice adjointe à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Hervé Masurel a donné en préambule quelques informations sur le Feder.

Les fonds seront concentrés à partir de 2007 sur les zones les plus en difficulté. Six à dix territoires seront sélectionnés en Île-de-France. On peut raisonnablement espérer que trois ou quatre territoires de la Seine-Saint-Denis seront retenus. Le choix définitif sera connu au premier semestre 2007.

Corinne Ehrhart et Claudine Sanfaute ont ensuite présenté la maquette provisoire de la programmation Fonds social européen (FSE) « Compétitivité régionale et emploi ».

Un premier budget prévisionnel a été validé le 29 septembre 2006, pour un montant de 534 810 657 euros, desquels il faut déduire 3,56 % réservés à l'assistance technique.

Les orientations retenues se déclinent en six axes :

1. adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques,
2. accès à l'emploi des demandeurs d'emploi,
3. renforcement de la cohésion sociale et lutte contre les discriminations,

4. investissement dans le capital humain,
5. développement des partenariats et mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion,
6. actions innovantes transnationales ou interrégionales.

83 % de la maquette financière seront dédiés aux trois premiers axes. Les actions relevant de l'axe 6 devront être transversales aux autres axes, l'axe 6 n'ayant pas de financements propres à ce jour. Les axes 4 et 5 auront quant à eux de faibles moyens financiers, respectivement 14 et 30 millions d'euros pour les sept ans de la programmation.

L'axe 3 sera le plus financé (245 millions d'euros dans la maquette actuelle). Il visera essentiellement les territoires des futurs contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Ses principaux objectifs sont le retour à l'emploi vers le secteur marchand des gens les plus fragilisés, les plus éloignés de l'emploi et la lutte contre l'abandon scolaire précoce. Des actions pourront être conduites conjointement avec l'axe 1 du Feder qui concerne les zones urbaines les plus en difficulté.

En attendant le programme opérationnel définitif, on peut retenir que les actions qui relèvent du champ de la socialisation auront du mal à trouver leur place dans cette nouvelle programmation. Tout est en effet tourné vers l'emploi.

Les indicateurs de résultat seront plus précis, plus ambitieux, ils devront par exemple porter sur une augmentation du taux d'emploi à brève échéance.

Enfin, un regard particulier sera porté sur la qualité et la rigueur de la gestion des structures qui souhaitent prétendre au FSE.

CYCLE INTERRÉGIONAL « PROGRAMMES EUROPÉENS ET POLITIQUES URBAINES »

Profession Banlieue s'est associé au cycle interrégional « Programmes européens et politiques ur-

baines» initié par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires et conduit par les centres de ressources politique de la ville d'Aquitaine, de Bretagne – Pays de la Loire et de Provence – Alpes – Côte d'Azur.

Quatre regroupements ont permis d'élaborer des propositions de nature à nourrir l'élaboration du cadre stratégique de référence national,

« mode d'emploi » des programmes européens pour la période 2007-2013.

Profession Banlieue s'est appuyé sur ces travaux pour rédiger une « Contribution des centres de ressources pour la politique de la ville au cadre de référence stratégique national ». Cette contribution, signée par l'ensemble des directeurs, a été adressée à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

H – LES RÉUNIONS D'ÉQUIPES POLITIQUE DE LA VILLE

Ces réunions, qui répondent aux demandes des chefs de projet, constituent un lieu d'échange et de débat entre professionnels. Elles sont thématiques et/ou consacrées à des rencontres avec des représentants d'institutions.

Cette année, les réunions du premier semestre ont été consacrées à la préparation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). En mars, l'observation dans les zones urbaines sensibles et la rédaction du rapport annuel ont été abordées à partir des exemples de Montreuil-sous-Bois et de Dugny. Puis, il a été question de l'évaluation des contrats de ville en vue de la mise en place des CUCS: comment engager ces évaluations? peut-on définir des critères communs à toutes les villes? comment élaborer un cahier des charges?

De mai à juillet, la réflexion s'est poursuivie autour de l'articulation entre observation et évaluation, deux démarches de connaissance des territoires. Emmanuel Dupont, chargé de mission à l'Observatoire national des ZUS de la Délégation

interministérielle à la ville (DIV) et Philippe Estèbe, directeur d'études à Acadie, ont animé ces réunions en alternance. Ils ont rappelé que l'observation locale s'inscrivait dans un contexte général de montée en puissance des collectivités territoriales et de consolidation des liens contractuels entretenus avec l'État et avec divers partenaires publics.

Si l'évaluation se nourrit de données d'observation (de nature statistique), de données de suivi et d'enquêtes ciblées (entretiens, sondages, questionnaires, etc.) auprès des habitants et des professionnels, cela signifie que les démarches d'observation locale et de suivi sont au service de l'évaluation, mais qu'elles ne sont pas l'évaluation.

Aussi est-il essentiel de différencier ces trois étapes dans l'ingénierie de projet, en particulier pour l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale.

Les réunions qui ont suivi, de septembre à décembre, ont permis d'engager concrètement le travail sur l'observation, le suivi et l'évaluation (cf. rubrique « 1. A – Les groupes de travail »).

2. LA GESTION DE L'INFORMATION

A – LA DOCUMENTATION

Depuis sa création, Profession Banlieue possède un fonds documentaire sélectif sur la politique de la ville, en particulier en Seine-Saint-Denis. Ce fonds s'est enrichi au fil des années et correspond à la volonté du centre de ressources d'accompagner la réflexion des professionnels par un apport de données de différentes natures. Sans être exhaustif, il se révèle précieux dans certains domaines trop spécialisés pour les bibliothèques ou les centres de documentation généralistes.

Les documents du fonds sont organisés selon un plan de classement regroupant les différentes thématiques de la politique de la ville: action sociale, aménagement du territoire et urbanisme, culture et communication, économie, éducation, immigration, participation des habitants, politique de la ville, population, prévention de la délinquance, santé.

Différents types de documents sont disponibles dans le centre:

- articles de presse classés par thématique ou par ville,
- documents contractuels classés par ville (contrats de ville, contrats local de sécurité, ateliers santé ville...),
- ouvrages, rapports, mémoires universitaires, documents officiels, atlas...
- journaux municipaux des communes de la Seine-Saint-Denis,

- périodiques: revues ou magazines généralistes et spécialisés, revues de presse d'organismes,
- cassettes vidéo, Dvd.

Le fonds a été informatisé en 2000 et compte aujourd'hui plus de 6 000 références.

L'indexation se fait à l'aide du thésaurus politique de la ville initié par le centre de ressources de Rhône-Alpes (CR•DSU) et conçu avec la participation des autres centres. Il a évolué depuis sa création et a été mis à jour en 2003.

Le logiciel documentaire (Alexandrie) a également facilité la réalisation de produits documentaires comme les bibliographies ou le bulletin « Du nouveau à la doc » qui fait régulièrement état des documents reçus et qui est mis en ligne sur le site Internet de Profession Banlieue.

Pour la deuxième année consécutive, l'accueil d'une stagiaire du master « Gestion de l'information et du document » de l'université de Paris VIII, en juin et juillet 2006, a permis de poursuivre le classement du fonds documentaire par le tri et l'archivage de certains documents.

Le centre de documentation est ouvert du lundi au vendredi, sur rendez-vous. Sur place, il est possible de consulter librement tous les docu-

ments. Il est également possible d'emprunter certains ouvrages, au nombre de trois et pour une durée de trois semaines.

Un poste multimédia, destiné à favoriser l'accès à Internet pour l'ensemble des utilisateurs de Profession Banlieue, est également mis à disposition.

Une centaine de personnes sont venues consulter sur place en 2006 et soixante-dix ont sollicité la documentation par téléphone ou par e-mail. Les questions ont porté prioritairement sur : les dispositifs et les métiers de la politique de la ville et du développement social et urbain ; l'aménagement, l'habitat, l'urbanisme et le renouvellement urbain ; la médiation et les femmes-relais ; les populations ; l'immigration, l'intégration et la lutte contre les discriminations. Les personnes en recherche d'information

sont essentiellement des étudiants des universités franciliennes ou d'écoles (service social, animation socioculturelle, urbanisme...) et des professionnels approfondissant un thème particulier.

RÉMISIS

Depuis plusieurs années, Profession Banlieue fait partie du réseau Rémisis dont l'objectif est de repérer et de signaler des documents concernant les migrations internationales et les relations interethniques. Rémisis rassemble des professionnels des centres de documentation du CNRS, d'universités, d'organismes publics et d'associations. Des rencontres mensuelles permettent d'échanger des informations et de mutualiser des données pour l'alimentation d'une base de données bibliographiques accessible sur Internet (www.remisis.org).

B – LE SITE INTERNET

Le site de Profession Banlieue est en ligne depuis mars 2002 (www.professionbanlieue.org). Il a été conçu pour accroître la visibilité de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis.

Le site a pour mission de favoriser la circulation d'informations, la mise en réseau des professionnels et des expériences sur le département. Il offre à l'internaute de nombreuses ressources documentaires téléchargeables : documents contractuels, textes officiels, bibliographies, certains textes issus de travaux du centre de ressources (« 5 à 7 », Après-midi), etc. L'accès aux thématiques peut se faire grâce à un moteur de recherche comprenant soixante-quatre mots-clés.

En 2006, le site s'est enrichi de la rubrique « Offres d'emploi » afin de permettre aux acteurs de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis de diffuser leurs offres et de donner une plus grande visibilité de la réalité professionnelle du département.

Le site s'organise autour de onze rubriques :

- *Nouveautés* : dernières parutions des ouvrages de Profession Banlieue, actualités du site et du centre de ressources.
- *Présentation* : quelles sont les missions de Profession Banlieue ? quels sont les thèmes et les modes de travail ?

- *Agenda*: annonce de colloques, rencontres, soirées-débat...
- *Actualités de la politique de la ville*: les lois, les rapports, les nouveautés concernant l'évolution de la politique de la ville.
- *Politique de la ville en Seine-Saint-Denis*: une carte interactive du département permet d'accéder, pour chaque commune en contrat de ville, à la présentation générale de la commune, à l'historique de la politique de la ville, aux coordonnées des chefs de projet et à certains documents contractuels.
- *À propos de...*: fiches réalisées autour des thèmes de travail de Profession Banlieue.
- *Fiches d'expériences*: mise en ligne des fiches d'expériences réalisées par Profession Banlieue.
- *Publications*: présentation de toutes les publications de Profession Banlieue avec possibilité de consulter leur sommaire.
- *Liens*: accès à 215 sites Internet en lien avec la politique de la ville. Les liens sont classés par ordre alphabétique, ils sont aussi accessibles par une recherche thématique.
- *Annuaire*: répertoire des services et des institutions partenaires de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis. L'annuaire recense près de 300 élus et professionnels.
- *Offres d'emploi*: mise en ligne des offres d'emploi de la politique de la ville en Île-de-France.

L'ensemble des développements effectués ces dernières années, l'actualisation régulière des données et l'accroissement des ressources disponibles en ligne ont eu un impact sur la fréquentation du site. Avec 19 360 visites en 2003, 31 542 visites en 2004, 57 703 visites en 2005 et 58 482 en 2006, ce sont aujourd'hui en moyenne 4 860 personnes qui visitent le site tous les mois.

Les rubriques les plus visitées sont les « Sites à découvrir », la « Politique de la ville en Seine-Saint-Denis », les « Publications » et les « Fiches d'expériences ».

Rubrique	Nbre de visites
Sites à découvrir	19952
Politique de la ville en Seine-Saint-Denis	17169
Publications	16828
Fiches d'expériences	12550
Annuaire	11722
Nouveautés	10916
À propos de...	9863
Actualité de la politique de la ville	8919
Présentation	7478
Agenda	7145
Emploi	1656

C – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

LA « LETTRE » DE PROFESSION BANLIEUE

La Lettre de Profession Banlieue est bimestrielle. Elle existe depuis 1995 et est envoyée aux élus, aux services de l'État, aux professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis ainsi qu'à leurs partenaires et aux adhérents.

Le lectorat de *La Lettre* s'élargit régulièrement et, en 2006, elle a été diffusée à 1 800 exemplaires.

L'objectif de cette lettre d'information est d'être un outil de travail. Son contenu est précis, bref ; il comprend plusieurs rubriques :

- *Quartiers*: mouvement des professionnels,
- *Mouvements*: nominations officielles dans le département,
- *Rendez-vous*: annonces de colloques, séminaires, rencontres, formations...,
- *Nouveautés*: sélection de publications reçues et disponibles au centre de documentation.

De plus, chaque numéro dresse un état de l'avancée des travaux de Profession Banlieue en reprenant un point particulier, avec éventuellement des éléments bibliographiques ou des actions concrètes.

Depuis 2003, les adhérents ou les professionnels de la Seine-Saint-Denis qui le souhaitent peuvent recevoir *La Lettre* par e-mail.

LES PUBLICATIONS

• LES ACTES DE RENCONTRES

La démocratie culturelle, une exigence sociale...

octobre 2004, édité en octobre 2006

Nathalie Berlu, Marie-Christine Bordeaux, Fernand Estèves, Pierre Konieczny, Claire Pessin-Garric, Raoul Roucaute.

Si les missions de la culture et celles de la politique de la ville se croisent sur un même enjeu : vivre ensemble dans la cité, il reste difficile d'établir un rapport entre social et culture.

Comment construire un langage commun ? Quelle est la place de la création dans la cité ? Peut-elle devenir lieu d'échanges ? Comment transformer les pratiques ? Comment élaborer une politique territoriale de la culture ?

Religion, identité et espace public

décembre 2004, édité en juin 2006

Valérie Amiraux, Martine Cohen, Yvan Gastaut, Nacira Guénif-Souilamas, Patrick Simon.

Quelle interprétation peut-on ou doit-on faire du développement des pratiques culturelles ? Quelles sont la nature et la réalité des pratiques religieuses dans les quartiers populaires ? Permettent-elles la construction positive d'identités ou, au contraire, favorisent-elles la fragmentation des rapports sociaux sur ces territoires ?

Travail social et rénovation urbaine.

La population au cœur des projets

décembre 2005, édité en novembre 2006

Bernard Badon, Carole Dane, Marie-Christine Guillet, Laurence Lefebvre, Marie-Louise Mouket, Patrice Noisette, Mathilde Sacuto, Catherine Schmitt.

Les opérations de rénovation urbaine ont pour objectif de transformer les quartiers au bénéfice des populations. Quelles collaborations impli-

quent-elles entre des acteurs dont les logiques d'intervention sont parfois très éloignées?

Des professionnels des champs du social et de l'urbain de différentes villes de la Seine-Saint-Denis ont réfléchi à la façon de conduire leur mission dans le cadre de ces projets.

• LES CAHIERS

La rénovation urbaine, une solution pour les quartiers?

juin 2005, édité en juin 2006

Jean-Pierre Pirocca, Taoufik Souami, Guy Taieb, Alexis Villemin.

Ce Cahier propose une réflexion sur l'intégration des projets de rénovation urbaine (PRU) dans des projets déjà existants comme le programme local de l'habitat (PLH) ou dans des démarches comme le développement durable ou encore la gestion urbaine de proximité. Deux opérateurs, la ville du Havre et le Grand Dijon, témoignent de l'interaction du projet de rénovation urbaine au sein d'un projet de plus grande ampleur, des effets sur la dynamique du projet et de l'articulation avec les différents dispositifs.

Politiques comparées d'intégration en Europe

décembre 2005, édité en décembre 2006

Jacques Barou, Christophe Bertossi, Violaine Carrère, Odile Chagny, Florence Lefresne, William Le Goff.

L'évolution des flux migratoires interroge la place que chaque pays européen est prêt à faire aux migrants des pays tiers ainsi que les mesures visant à faciliter leur intégration ou leur insertion dans le monde du travail.

En s'appuyant sur une analyse comparée et des exemples, ce Cahier aborde la réalité des politiques d'intégration dans les différents pays européens, en termes d'accueil, d'emploi et de logement, et les effets de ces politiques sur les populations issues de l'immigration.

• HORS COLLECTION

Développement économique et qualification des territoires

2005, édité en juillet 2006

Marc Bréant, Guillermo Martin.

Le développement économique qualifiant peut être considéré comme un développement économique qui combine de manière vertueuse et durable un regain d'attractivité pour le territoire, une dynamique de création ou de développement d'activités et la création d'emplois diversifiés et accessibles aux populations locales. C'est dans cette stratégie de qualification territoriale que la politique de la ville et une politique de développement économique peuvent, à l'échelle locale, se croiser, s'articuler, s'apporter une plus-value mutuelle.

Maisons des parents en Seine-Saint-Denis

avril 2005, édité en juin 2006

Michel Autès, Élisabeth Maurel, Marine Zecca.

Les Maisons des parents de la Seine-Saint-Denis représentent une expérience originale pour permettre aux parents de reprendre confiance dans leurs compétences éducatives. Comment ces lieux d'observation sociale, d'élaboration partagée du savoir à partir de l'expérience, contribuent-ils aux changements de représentations réciproques entre professionnels et parents? En quoi participent-ils aux transformations des pratiques dans le travail social?

Les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles.

Des principes déontologiques, un métier

2005, édité en mars 2006

Ouvrage collectif, avec les contributions de Margalit Cohen-Émerique et Michèle Guillaume-Hofnung.

L'intervention des femmes-relais médiatrices exige une grande professionnalité: ces femmes sont confrontées à des situations complexes et délicates auxquelles elles doivent faire face avec beaucoup de compétences. Cet ouvrage présente les principes déontologiques qui précisent le cadre et les limites de leur intervention, énoncent des règles juridiques et éthiques et clarifient les rôles et places des femmes-relais médiatrices en affirmant leur position de médiateurs.

• LES « 5 A 7 »

Ces documents sont disponibles sur simple demande à Profession Banlieue ou sont téléchargeables sur le site www.professionbanlieue.org, rubrique Publications.

Gérard Grass

Faire société. La démocratie participative et la pratique des élus

janvier 2006

Gérard Grass s'intéresse au discours des élus et les interroge sur leur conception de la « démocratie participative » au regard de leurs pratiques. De ce travail basé sur des interviews approfondies menées dans cinq villes auprès d'un élu et d'un fonctionnaire, il ressort que les politiques de participation ne sont pas contingentes mais qu'elles s'inscrivent dans le temps. La démarche poursuit trois objectifs : moderniser le service public, réhabiliter l'élu et promouvoir la société civile.

• LES APRÈS-MIDI DE LA COHÉSION SOCIALE

Cette forme de travail initiée en 2004 a donné naissance à une nouvelle publication disponible sur simple demande à Profession Banlieue ou téléchargeable sur le site www.professionbanlieue.org, rubrique Publications.

Bernard Gomet – n° 1 (février 2005)

Le volet emploi de la loi cohésion sociale

Patrick Joyeux – n° 2 (avril 2005)

La réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU)

Christophe Robert – n° 3 (mai 2005)

La loi de cohésion sociale face à l'état du mal-logement en France

François Beaujolin, Hedi Kouati, Philippe Lengrand – n° 4 (octobre 2005)

Les discriminations dans l'emploi : connaître pour agir

Dominique Glasman – n° 5 (janvier 2006)

La réussite éducative

D – LES FICHES D'EXPÉRIENCES

Repérer les expériences locales de développement social, économique et urbain et les faire connaître fait partie des missions du centre de ressources. Les fiches d'expériences participent à la capitalisation, à la qualification et à la mise en réseau des professionnels. Elles sont le reflet du foisonnement de la vie associative et de la créativité des acteurs sur les territoires. Sans rechercher la modélisation, elles ont pour but de donner des références, de susciter des projets et des idées. Elles nourrissent la réflexion des professionnels et de nombreux autres acteurs tels que les habitants, les élus, les chercheurs ou les étudiants.

Les expériences choisies sont liées aux thèmes de travail de Profession Banlieue. La chargée de mission effectue ensuite des recherches sur chaque expérience (consultation dans la presse, sur Internet, demande de rapport d'activité), avant de rencontrer le porteur de projet, souvent très intéressé par la démarche qui contribue à faire connaître les actions qu'il a initiées. À l'issue de l'interview, la fiche est rédigée puis transmise au porteur pour validation.

Depuis 2001, quatre-vingt-dix-sept expériences ont été capitalisées. Leur diffusion est assurée grâce à quatre supports :

- elles sont consultables au centre de documentation ;
- elles sont accessibles sur le site Internet ;
- elles peuvent être intégrées à une publication de Profession Banlieue, notamment dans la rubrique « Initiatives » des Cahiers ;
- elles sont transférées sur la base de données du réseau DPH (Dialogue pour le progrès de l'humanité, Fondation pour le progrès de l'homme), et mises en lien sur le site de la Délégation interministérielle à la ville (DIV).

En 2006, les fiches d'expériences ont été rédigées autour des thèmes suivants :

- *Le développement économique*
 - Fairplace, première centrale d'achat française du commerce équitable réservée aux professionnels ;
 - La Maison de l'entreprise et de l'emploi d'Aulnay-sous-Bois (M2E), implantée au cœur des quartiers Nord ;
 - L'association Garances, permettant à des personnes en situation d'exclusion bancaire de créer et de développer leur entreprise ou association.
- *La famille*
 - Les universités populaires de parents de l'Association des collectifs enfants-parents-professionnels (ACEPP), actives dans le travail de la relation parents-professionnels ;
 - La médiatrice de l'Association soutien et échange familles-collège (AFSEC), volontaire dans son action d'accroître la réussite des élèves en améliorant la communication entre l'équipe éducative et les parents ;
 - Le dispositif adulte-relais, un appui aux actions éducatives de prévention spécialisée, avec le service Prévention 93 de la Fondation Jeunesse feu vert, à Épinay-sur-Seine.
- *La grande exclusion*
 - Le Collectif Alerte, de l'UNIOPPS, lobby contre la pauvreté et l'exclusion qui réunit douze associations pour sensibiliser la population à la lutte contre l'exclusion ;
 - L'association Autremonde, une équipe jeune et sensibilisée à l'urgence sociale *via* de nombreuses actions de solidarité auprès des populations exclues ;
 - L'association C2DI 93, un lien entre des personnes très éloignées de l'emploi et des entreprises en Seine-Saint-Denis.

EUKN

(Réseau européen de connaissances sur les politiques urbaines)

En tant que centre de ressources politique de la ville en Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue coopère avec EUKN, Réseau européen de connaissances sur les politiques urbaines auquel participe quinze États-membres, URBACT et le réseau de villes EUROCITIES. Son objectif principal est de partager des connaissances et des expériences traitant des problématiques urbaines.

EUKN relie des réseaux nationaux de ressources sur les politiques urbaines afin de faciliter l'échange des connaissances et d'offrir un support aux acteurs nationaux, régionaux et locaux des pays participants pour le développement d'une politique urbaine durable et efficiente.

Le site Internet EUKN est un portail vers les ressources apportées par les participants du réseau. En 2006, plusieurs fiches d'expériences de Profession Banlieue ont été mises en ligne sur www.eukn.org.

3. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Profession Banlieue est sollicité par ses partenaires départementaux comme par différentes instances régionales ou nationales pour accompagner certaines actions ou réflexions.

Ces demandes s'appuient sur les orientations de travail de Profession Banlieue; elles témoignent d'une reconnaissance de la capacité d'expertise du centre de ressources et de sa connaissance du territoire.

C'est également pour Profession Banlieue l'occasion d'enrichir sa réflexion par un élargissement de ses références théoriques, méthodologiques et expérimentales.

A – LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'ÉGALITÉ DES CHANCES

LA COPEC
(Commission
pour la promotion
de l'égalité des chances
et la citoyenneté)

La COPEC de la Seine-Saint-Denis a été installée le 30 juin 2005. Composée d'une quarantaine de membres (services de l'État, Conseil général, chambres consulaires, associations), elle s'est réunie à deux reprises en 2006, aux mois de mars et d'octobre. Outre sa participation à l'assemblée plénière, Profession Banlieue est associée aux trois groupes de travail mis en place depuis 2005 :

– élaboration et mise en place des stages de citoyenneté,

– lutte contre les discriminations dans les entreprises et élaboration d'une charte pour la promotion de l'égalité des chances,
– création d'un outil de repérage des discriminations.

Profession Banlieue a animé le groupe de travail sur la création d'un outil de repérage des discriminations, dans trois domaines: l'emploi, le logement et l'accès à la formation (scolaire et professionnelle). Cet outil a été finalisé et présenté à la réunion de la COPEC d'octobre 2006. Il s'agit d'un outil simple pour mettre en évidence les inégalités de situation dont pourraient faire l'objet les personnes susceptibles d'être discriminées afin de définir des actions ciblées pour agir

contre les discriminations et évaluer l'impact des actions.

Le groupe de travail est conscient qu'il y aura un certain nombre de difficultés pour renseigner cet outil: certaines sont liées à l'interdiction de tenir des statistiques dites « ethniques » en fonction du patronyme; d'autres sont liées à la difficulté de répondre à la demande, en particulier dans le domaine du logement où la crise permet difficilement d'identifier les faits de discrimination. Il sera donc nécessaire de compléter les informations recueillies par des études plus ciblées comme celles réalisées par la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) ou le Conseil d'analyse stratégique.

Le groupe de travail « Lutte contre les discriminations dans les entreprises et élaboration d'une charte pour la promotion de l'égalité des chances » s'est réuni sept fois. Sur proposition de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Seine-Saint-Denis (CCIP 93), les réflexions de ce groupe ont été orientées sur la nécessité de créer un outil destiné aux PME du département. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un guide qui tiendrait compte à la fois des spécificités de la Seine-Saint-Denis et des spécificités des PME, en construisant un argumentaire auquel ces dernières puissent être sensibles. Ce guide de la diversité devra être un outil concret tant pour les employeurs que pour les intermédiaires de l'emploi.

Pour élaborer ce guide, tous les partenaires sont mobilisés: clubs d'entreprises, service public de l'emploi, missions locales, Direction du travail... de manière à recueillir à la fois des données précises, des points de vue d'acteurs, des témoignages qui permettront de construire un argumentaire concret de promotion de la diversité au sein de l'entreprise. En 2006, outre les réunions du groupe en séance plénière, Profession Banlieue et la CCIP 93 ont rencontré des agents de l'ANPE, des missions locales et des parrains. Un rendez-vous avec des chefs d'entreprise est prévu début 2007. Ce guide devrait voir le jour courant 2007.

Profession Banlieue a également été associée à l'élaboration du stage de citoyenneté dont la mise en œuvre a été confiée à la COPEC. Créée par la loi du 9 mars 2004, cette nouvelle peine peut être proposée comme peine principale ou peine complémentaire en réponse à certaines infractions telles que des actes racistes ou des violences envers les femmes, et, à titre de mesure alternative à l'emprisonnement, lorsque les faits poursuivis sont passibles d'emprisonnement.

Ce stage a entre autres pour objet de rappeler les valeurs de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine, objectif qui croise les orientations de Profession Banlieue sur la lutte contre les discriminations.

Le stage, qui doit réunir une quinzaine de personnes, est construit autour d'un tronc commun, auquel s'ajoutent des modules interchangeables en fonction des infractions commises par les personnes, ce qui permet d'avoir une réponse plus adaptée. Deux stages ont eu lieu fin 2006, un premier bilan est en cours.

LE COMITÉ DE PILOTAGE SUR LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI

Le Fasild a commandé au cabinet d'études Amnyos un diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations notamment dans l'accès à la formation professionnelle (aux niveaux V, IV, III et II) et à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans issus de l'immigration (français et étrangers). Ce diagnostic était établi à partir d'une étude approfondie dans six missions locales de la Seine-Saint-Denis: Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, La Courneuve et Montfermeil.

Cette étude avait pour objectifs: de produire de façon objective de la connaissance sur les processus de discrimination à l'œuvre dans les par-

cours de formation et d'insertion professionnelles des jeunes de 16 à 25 ans issus de l'immigration; d'élaborer un diagnostic partagé des points de blocage et des leviers d'action dans l'accès des jeunes issus de l'immigration à l'entreprise, sous l'angle de la formation (alternance et apprentissage) et de l'emploi; de contribuer enfin à mobiliser les acteurs autour des constats et des pistes d'action identifiées afin d'aider à l'émergence d'initiatives locales.

Après un premier rendu où le comité de pilotage s'est inquiété des résultats qui attestaient d'une totale dénégation de toutes les discriminations, un approfondissement de l'étude a permis de définir quelques orientations de travail. Profession Banlieue a été sollicité pour conduire celle sur l'observation et le suivi des discriminations, en lien avec les outils élaborés dans le cadre du groupe de travail de la COPEC.

LA FORMATION

« LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS »

La mission ville de la Préfecture d'Île-de-France, la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le Fasild d'Île-de-France ont souhaité mettre en place une formation portant sur la lutte contre les discriminations sur le marché du travail, dans les zones franches urbaines, en s'appuyant sur les centres de ressources politique de la ville.

Un cahier des charges a été élaboré. À l'issue d'un appel d'offres, le cabinet AFIC a été retenu.

La formation s'est déroulée en novembre, avec la collaboration de Plaine Commune. Elle s'est adressée aux intermédiaires de l'emploi du territoire de la communauté d'agglomération. Animée par Claude Ruche (AFIC), elle a rassemblé pendant trois jours une dizaine de professionnels.

La grande difficulté que l'on rencontre dans la lutte contre les discriminations est de transformer les concepts théoriques en actions. En effet,

une discrimination étant une différence de traitement entre deux personnes dans la même situation, il n'est possible de la mettre en évidence qu'en utilisant le principe de comparaison. Or il n'existe aujourd'hui aucune méthode réellement fiable pour établir la réalité d'une discrimination à l'embauche, hormis le *testing* qui, s'il commence à être reconnu, y compris par les tribunaux, reste difficile à mettre en œuvre...

Si l'on veut lutter efficacement contre les discriminations, il convient en premier lieu de savoir identifier une réelle situation de discrimination, sans la confondre avec un acte raciste ou une situation d'exclusion sociale par exemple. D'où l'importance de bien connaître la loi du 16 novembre 2001 grâce à laquelle discriminer est aujourd'hui un délit.

Concrètement, que faire, lorsque l'on est un intermédiaire de l'emploi, face à une demande telle que: « *Je cherche quelqu'un avec une bonne présentation, vous voyez ce que je veux dire...* » ou, plus directe encore: « *Je ne veux pas d'Arabe, c'est à cause de ma clientèle* »? Que faire lorsque l'on se trouve face à une personne qui se dit discriminée et qui est en grande souffrance? C'est à partir de cas concrets, inspirés de situations vécues, que Claude Ruche invite à réfléchir pour tenter de répondre à ces questions.

Il existe des outils et des méthodes que la formation permet de s'approprier: l'utilisation du rappel à la loi, des techniques d'entretien qui permettent de déconstruire les représentations et parfois de lever des freins.

Du côté des employeurs, y compris pour les petites et moyennes entreprises, le recrutement peut être organisé selon un processus qui éloigne les risques de discrimination: définition d'un profil de poste précis et de critères d'embauche, grille d'entretien identique pour tous les candidats, etc.

Autant de pistes que la formation a permis d'ouvrir et qui seront exploitées en 2007.

LE CENTRE FRANÇAIS D'INFORMATION SUR LES ENTREPRISES (CFIE)

Le CFIE cherche à promouvoir les dimensions sociales et sociétales dans la stratégie des entreprises en mobilisant les responsables d'entreprise, les organisations syndicales, de solidarité, les investisseurs et consommateurs. Dans ce cadre, le CFIE organise des formations, des tables rondes, des petits déjeuners de sensibilisation des acteurs de l'économie à la responsabilité sociétale des entreprises. C'est dans ce cadre que Profession Banlieue a été sollicité pour participer à un petit déjeuner sur la lutte contre les discriminations dans l'emploi.

Ce débat a été l'occasion de rappeler la situation de la Seine-Saint-Denis et de mettre en valeur différentes initiatives prises par des collectivités locales ou des associations, sachant que celles-ci n'auront d'efficacité qu'à la condition d'une véritable prise de conscience des dangers engendrés par les politiques discriminatoires dans l'accès à l'emploi.

« DIFF CHINE »

Profession Banlieue a accueilli le programme Equal piloté par la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration (DPVI) de la Ville de Paris : « Chinois d'Europe et intégration ».

Après une recherche action menée afin de mieux connaître les difficultés et les besoins spécifiques de la communauté chinoise en termes professionnels, le projet a conduit différentes activités ciblées de manière privilégiée en direction des jeunes et des femmes. L'ensemble des activités visait à favoriser une diversification de l'orientation professionnelle des Chinois, en les accompagnant vers des métiers considérés comme atypiques pour cette communauté, des métiers sortis du secteur dit des « trois coutaux » (cuir, textile, cuisine). Des actions de médiation, d'information et de formation ont été mises en place.

« Diff Chine » est la phase III du programme Equal, phase de valorisation et de diffusion des résultats de la première étape de travail. Le projet a donc pour objectif de mettre en avant des parcours d'insertion professionnelle de Chinois tout en modélisant les bonnes pratiques susceptibles d'en développer le nombre de bénéficiaires.

La réalisation d'un film retraçant les histoires de vie de femmes chinoises installées en France constitue le support principal du travail de diffusion.

Dans ce cadre, deux conférences ont eu lieu en Seine-Saint-Denis : la première le 25 octobre à La Courneuve et la seconde le 26 octobre à Aubervilliers, ces deux villes ayant été choisies pour la présence importante d'une communauté chinoise. Outre la projection du film, ces séances ont permis d'initier un débat et des échanges sur la place de la communauté chinoise sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

EQUAL

Profession Banlieue est engagé depuis 2005, aux côtés des deux autres centres de ressources politique de la ville en Île-de-France, dans un programme Equal, « Le plafond de verre », piloté par Bandits Production, société de Yamina Benguigui. Le thème du programme est la lutte contre les discriminations dans le monde du travail.

L'année 2006 a été consacrée à un travail de mobilisation, notamment à travers la projection des deux documentaires de Yamina Benguigui, *Le Plafond de verre*, suivi par *Les Défricheurs*. Deux projections ont eu lieu cette année.

La première s'est tenue à Pierrefitte-sur-Seine le 5 avril, rassemblant élus, chefs d'entreprise, professionnels de la politique de la ville et habitants. Environ 150 personnes étaient présentes et ont débattu, parfois de manière assez conflictuelle,

sur la notion même de discrimination. Les débats ont été introduits par une table ronde réunissant le préfet délégué pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis, le président de Plaine Commune, le président de Plaine Commune Promotion et Profession Banlieue.

La seconde s'est déroulée au Magic Cinéma de Bobigny le 29 novembre, rassemblant environ 130 personnes. Le public était essentiellement constitué d'habitants et d'élus. Le débat, co-animé par Profession Banlieue, a permis de faire émerger des témoignages de personnes victimes de discriminations. Ces dernières semblaient prêtes à ce que leur témoignage soit utilisé pour les formats courts qui doivent être réalisés par Yamina Benguigui dans le cadre du programme.

Une rencontre a également été organisée le 31 mai à l'initiative de l'ensemble des partenaires pour tenter de recueillir des témoignages pour ces formats courts. Force est de constater que la tâche est ardue et que les victimes de discriminations ont souvent du mal à s'exprimer sur cette question, tant elle reste un sujet de souffrance.

Ces formats courts, présentant des témoignages de discriminations en raison de l'origine ethnique dans le monde du travail, devraient servir à engager un travail de mobilisation, voire de formation auprès des élèves des grandes écoles, des directions des ressources humaines et plus largement des entreprises, mais aussi des services publics de l'État ou des collectivités, des représentants des branches professionnelles ou des chambres consulaires souhaitant s'impliquer dans des actions de lutte contre les discriminations.

LE SÉMINAIRE RÉGIONAL INTERINSTITUTIONNEL « ACCÈS AU(X) DROIT(S) DES JEUNES »

22 et 23 novembre

Profession Banlieue a accompagné l'organisation de ce séminaire aux côtés de la Préfecture

de la région Île-de-France et de la Mission régionale d'appui Droit et Ville, en collaboration avec la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES).

La notion de droit est importante dans la politique de la ville, elle renvoie à des questions d'égalité : faire valoir ses droits (droit au logement, droit de ne pas être discriminé...). Mais qu'en est-il de l'accès effectif aux droits ?

Dans cette perspective, des décisions ont été prises par le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion du 12 mai 2006 pour garantir un accès effectif au droit des personnes rencontrant des difficultés d'insertion.

Les résultats de ces deux journées de formation ont permis de mieux connaître la situation et les difficultés des jeunes en Île-de-France à partir des statistiques et enquêtes réalisées par l'INSEE et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), l'occasion également de bien définir ce que recouvre le terme « jeunesse » avec Pierre-Jean Andrieu, président du Conseil technique de la prévention spécialisée.

L'importance d'éduquer les jeunes à la connaissance de leurs droits a été soulevée par des chercheurs et des praticiens qui ont apporté des éclairages sur les modes locaux de régulation, les ateliers de découverte de la justice et les différences du concept de règle d'une génération et d'une culture à une autre.

La deuxième journée était consacrée essentiellement à l'étude d'initiatives et d'expériences. Sous forme de tables rondes, juriste en mission locale, avocate et administrateur *ad hoc* ont démontré l'importance de former les jeunes à la justice, les spécificités du droit pénal envers les mineurs et le rôle de l'administrateur *ad hoc*, auxiliaire de justice venant en appui aux jeunes dans les procédures juridiques. Une seconde table ronde a permis de présenter les travaux du PARADS (Pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux), de l'APASO (Antenne de

premier accueil social et d'orientation) et d'InitiAdroit dans leur soutien aux personnes en difficulté par une approche pluridisciplinaire d'accès aux droits. Enfin, les ateliers « Initiation justice » de l'association Justice et Villes et la

Caravane du casier judiciaire du Conseil départemental de l'accès aux droits du Val-de-Marne ont démontré l'importance des coopérations pour améliorer l'accès à la connaissance du droit et à la citoyenneté chez les jeunes.

B – LA RÉNOVATION URBAINE

L'IAURIF

Profession Banlieue est intervenu lors d'une table ronde du séminaire européen organisé par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) qui présentait les résultats d'une étude comparative sur la ségrégation et les politiques de lutte contre la ségrégation dans les métropoles de Londres, Berlin, Barcelone, Milan ainsi qu'en Île-de-France.

Comment aborder les questions de ségrégation et de cohésion sociale? Quels sont les enjeux du développement social dans les quartiers défavorisés? Quelles sont les actions pour soutenir l'insertion socio-économique des habitants, améliorer la qualité des services et le cadre de vie, renforcer les relations sociales? Comment impliquer les habitants? Quels dispositifs mettre en œuvre pour ces politiques territorialisées?

Partant d'une présentation comparée des difficultés de Clichy-sous-Bois et de Saint-Denis, Profession Banlieue a surtout insisté sur la nécessaire articulation entre le niveau de l'agglomération, en particulier pour les questions de mobilité, et celui du quartier, espace de la solidarité: « Les actions doivent s'inscrire dans un plan d'en-

semble de développement du territoire, au niveau de la ville mais bien plus encore de l'agglomération. Les solidarités locales, au niveau des quartiers ne peuvent se suffire à elles seules, mais elles sont essentielles pour rendre visibles les transformations auprès des habitants. »

LE FORUM RÉGIONAL DES ACTEURS DE LA RÉNOVATION URBAINE

Profession Banlieue a été sollicité par l'Agence nationale de la rénovation urbaine pour co-animer une table ronde lors du second Forum régional des acteurs de la rénovation urbaine (FRARU) d'Île-de-France qui portait sur la concertation des habitants: entre information, concertation, participation; quand doit-on engager la concertation? quels sont les objectifs recherchés?

Cette animation a marqué une première étape dans la coopération entre les centres de ressources et l'ANRU. Elle devrait être poursuivie par une participation aux Journées d'échange sur la rénovation urbaine qui rassemblera en février 2007 l'ensemble des acteurs de la rénovation urbaine.

C – LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

LA MIEL (Maison de l'initiative économique locale)

Profession Banlieue est administrateur de la Miel, dont l'objet est de favoriser le développement des très petites entreprises et leur pérennisation sur Plaine Commune et Saint-Ouen.

Face aux difficultés de gestion et aux changements intervenus dans l'équipe, cette association a nécessité un important investissement des administrateurs en 2006.

Par ailleurs, la Miel, qui portait le dispositif local d'accompagnement (DLA) mis en place à l'initiative de l'État et de la Caisse des dépôts, a décidé de s'en retirer au 31 décembre 2006 compte tenu des modifications du mode de financement de ce dispositif par ses fondateurs et de l'obligation de rechercher l'adhésion des villes du département. Les administrateurs, qui sont par ailleurs des élus de Plaine Commune, ne s'estimaient pas légitimes à entreprendre une telle démarche auprès d'autres collectivités locales...

Toutefois, tout au long de l'année, Profession Banlieue a participé au comité de pilotage de ce dispositif qui a accompagné plus de quatre-vingts associations et porteurs d'initiatives, dont de nombreux projets dans les territoires de la politique de la ville.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE PLAINE COMMUNE

Profession Banlieue est représenté au Conseil de développement de Plaine Commune et participe à deux groupes de travail: «Développement économique et emploi» et «Budget».

Concernant le développement économique et emploi, un avis a été remis aux élus communautaires. Il précise le type de développement souhaité, les filières stratégiques à soutenir (l'éco-développement, l'audiovisuel, les services à la personne, le tourisme et le patrimoine), les actions à mettre en œuvre dès maintenant, comme un plan territorial de lutte contre les discriminations.

Actuellement, le groupe poursuit sa réflexion sur l'éco-développement et les services à la personne.

Par ailleurs, le groupe de travail sur le budget a également émis un avis avant le vote du budget 2007.

D – LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LES RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (RÉAAP)

À la demande de la DDASS de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue anime, depuis mars 2000, le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents qui s'est mis en place sur le département dans le cadre de la circulaire du 9 mars 1999 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et de la Délégation interministérielle à la famille. Il s'agit pour Profession Banlieue de créer une dynamique de réseau pour favoriser la réflexion et l'échange d'expériences autour du soutien aux parents dans leur fonction éducative, sur la place et le rôle respectifs des parents et des professionnels.

Le comité de pilotage du Réaap se réunit tous les deux mois. C'est au cours de ces réunions que sont décidées les actions du Réaap en référence aux circulaires de la Délégation interministérielle à la famille.

L'animation du Réaap de la Seine-Saint-Denis passe par la mise en place de différents outils et instances de travail :

- *Une lettre tri-annuelle, Parentalités* (15 numéros depuis novembre 2001), diffusée à plus de 3000 exemplaires et mise en ligne sur les sites du Réaap 93 (<http://reapp93.free.fr>) et de Profession Banlieue. Elle est à la disposition de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et de leurs parents afin d'informer sur les multiples actions soutenues par le Réaap dans le département.
- *Des rencontres locales* entre les acteurs de terrain (associations, institutions et organismes porteurs de projet).
La sixième soirée-rencontre s'est déroulée le 13 novembre 2006 au centre social Jacques-Prévert de Gagny. Étaient concernées les villes

de Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Villemomble.

Cette rencontre a réuni 115 personnes, dont une dizaine de parents, dans quatre ateliers : les relations écoles-familles : comment les parents peuvent-ils se réapproprier l'école ? Pour grandir il faut jouer : en quoi le jeu peut-il favoriser les relations parents-enfants ? Familles et adolescents : quels types d'intervention peut-on mener auprès des enfants et des adolescents ? La parole reçue : que fait-on de la parole reçue, qu'apporte un groupe de parole aux parents, qu'en attendent-ils ? Des thèmes qui ont permis aux parents et aux professionnels de se retrouver, de mieux se connaître et d'échanger.

- *Le Journal des soirées du Réaap* : un huit pages, tiré également à plus de 3000 exemplaires et mis en ligne sur les sites du Réaap 93 et de Profession Banlieue, reprend les synthèses des différentes expériences présentées lors des soirées-rencontres, pour être largement diffusé auprès des acteurs et des villes concernés.
- *Une rencontre* pour les porteurs de projets Réaap a été organisée le 7 avril 2006 à l'espace Maurice-Nilès de Bobigny. Il s'agissait de favoriser les liens entre les porteurs de projet pour consolider le réseau. Ces derniers avaient été sollicités en amont afin de structurer la journée autour de leurs préoccupations. Après un rappel du cadre d'intervention du Réaap, du rôle et de la composition du comité de pilotage, des outils disponibles... la parole a été laissée aux porteurs de projet afin qu'ils se présentent, échangent entre eux sur leurs actions et abordent notamment la question des groupes de parole, groupes de parents. L'après-midi, Anne Thévenot, maître de conférences en psychologie à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, est

intervenue sur le thème: «Comment penser l'autorité aujourd'hui?» Après avoir décrit l'évolution législative de la famille, elle a évoqué l'émergence du concept de «parentalité» et ce qu'il induit dans la fonction de transmission. (*L'intervention d'Anne Thévenot est en ligne sur le site du Réaap et sur celui de Profession Banlieue*).

- *L'autorité en chantier*. Lors de la rencontre citée ci-dessus a vu le jour une nouvelle demande: réfléchir de façon plus approfondie à la question de l'autorité. C'est pour y répondre qu'un groupe de travail s'est mis en place, animé par Bernard Benattar, psychosociologue et philosophe. Que dit-on aujourd'hui communément sur l'autorité? Qu'elle manque probablement pour aider les jeunes à se construire, à intégrer leurs obligations et la loi, à se repérer dans la complexité. C'est à ce manque que sont bien souvent attribuées les difficultés d'insertion, l'incivilité, la délinquance ou l'errance. À l'inverse, on continue de contester une autorité abusive, sans dialogue, qui nuit à l'autonomisation, à la démocratie, à la dignité du sujet et à sa liberté. C'est à partir de ces bases liminaires que le groupe de travail a commencé à réfléchir. Il existe une abondante littérature des sciences humaines sur le sujet et chacun d'entre nous a une idée sur la question. Le thème choisi présente une difficulté paradoxale: il ne s'agit pas d'un sujet de savoir ou de connaissance établie, mais plutôt d'un sujet de pensée, si possible partagée, et de rencontre. Les idées des uns éclaireraient celles des autres. Aussi le groupe de travail a-t-il pour objectif d'analyser, de nourrir et de débattre de cette question actuelle et complexe de l'autorité pour penser ensuite la façon de la traiter dans le cadre de l'animation de groupes de parents: pour accompagner, soutenir et conseiller des parents inquiets et désemparés. Différentes facettes de l'autorité ont été abordées:
 - a) Entre autorité morale, de compétence, de statut, entre autorité de droit ou de fait, etc., de quelle autorité parle-t-on, avec quelle légitimité, quel idéal, quelle nostalgie, quels besoins?
 - b) Comment se construit l'autorité sur un plan politique et institutionnel, éthique et personnel, avec quelles valeurs, quelles références histo-

riques, quelle philosophie de la liberté, de l'autonomie et de la responsabilité?

c) Comment se construit l'autorité au sein du système familial, entre hommes et femmes, de la maison à l'école, et à l'entreprise? À travers quels rôles, quelles places, quelles fonctions?

La restitution de ce travail de réflexion devrait prendre la forme, en 2007, d'un théâtre-forum, une manière dynamique d'inciter à une réflexion participative.

- *La mise en réseau des structures Point information famille (PIF)*. Un an après la première phase de labellisation PIF, il a semblé nécessaire de réfléchir à leur mise en réseau. Il s'agissait aussi de répertorier les documents et les outils à leur disposition et de leur proposer une grille commune pour l'élaboration de leur bilan annuel et l'évaluation de leur action. Enfin, le dernier objectif poursuivi était de mieux cerner leurs attentes et leurs difficultés. Une première rencontre a été organisée pour les directeurs de structures PIF le 31 janvier. Elle a été suivie d'une réunion destinée aux agents d'accueil et aux référents familles, le 21 mars, à la DDASS.
- *L'animation de débats*. Le 14 décembre, Profession Banlieue a été sollicité pour animer un débat intitulé «Des droits et des devoirs... et si on en parlait?». Depuis 2004, au sein de la Maison des parents de Stains, un atelier de parole constitué de pères et de mères stanois travaille à l'élaboration d'un document qui se veut être l'ébauche d'une charte des droits et des devoirs à l'usage des parents. Ce travail a permis avant tout de libérer la parole des parents et d'exprimer des principes en les confrontant à la loi. Partant de leur parole, de leur travail de réflexion sur la charte, le débat a réuni des parents, des citoyens, des élus et des spécialistes de ces questions: Gilles Garnier, vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Bernard Defrance, secrétaire général de la section française de Défense des enfants International, et Michelle Clausier, formatrice sur les questions de la parentalité à l'association des collectifs enfants-parents-professionnels (ACEPP).

LE CLICOSS

Le Clicoss 93, Comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux publics et privés de la Seine-Saint-Denis, remplit une fonction de centre de ressources en direction des acteurs sociaux. Il anime des journées d'étude dont il publie les actes, il pilote des groupes de travail, organise des petits déjeuners institutionnels et publie la revue *Plume* (trois numéros par an) ainsi qu'un répertoire des organismes sociaux de la Seine-Saint-Denis.

Profession Banlieue est membre du collège technique du Clicoss et a participé au groupe de travail sur son devenir à la suite de la décision de l'État d'abroger le décret de 1959 qui portait les

Clicoss. Ces réflexions n'avaient toutefois pas abouti à la fin 2006.

Le Conseil général a d'ores et déjà décidé, avec l'accord de l'État, de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Caisse régionale d'assurance-maladie d'Île-de-France (CRAMIF), de reprendre les activités et le personnel du Clicoss, tout en sollicitant Profession Banlieue pour poursuivre une fonction dite de « débat public », à l'instar du travail réalisé par le centre de ressources sur la politique de la ville. Le conseil d'administration de Profession Banlieue a donné un accord de principe pour engager des discussions sur cette proposition, une fois réglée la question du personnel du Clicoss, qui sera réintégré au sein du Conseil général.

E – LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FEMMES-RELAIS DE SEINE-SAINT-DENIS

Profession Banlieue a poursuivi l'animation de la Fédération avec le groupe de travail sur les principes déontologiques, l'organisation de la Rencontre (*cf. supra*) et la mise en place de la formation des femmes-relais médiatrices en vue de l'acquisition du titre de « technicien médiation service » dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

La préparation de ce diplôme nécessite une formation que la Fédération a souhaité soutenir en lien avec l'IRTS qui propose des modules de formation. La Fédération a obtenu pour ce projet un financement du Fonds social européen dans

le cadre de la sous-mesure 10B de l'Objectif 2. Profession Banlieue accompagne la Fédération dans le suivi administratif de la convention, en fournissant les bilans financiers et les bilans d'activité et en établissant un budget de dépenses prévisionnelles...

L'activité du groupe de travail sur les principes déontologiques, animé par Thérèse Bouvier et Danièle Onesti, formatrices à l'Institut régional du travail social de Paris (IRTS), a essentiellement été centrée sur la préparation de la Rencontre du 27 avril (*cf. rubrique « 1. C – Les Rencontres »*). Outre la construction de la journée, la recherche des intervenantes européennes, la sélection des témoignages des femmes-relais médiatrices, les réunions ont permis d'approfondir encore les principes déontologiques et d'envisager la stra-

tégie pour une signature officielle de cette charte. Des contacts ont été pris en ce sens avec Hervé Masurel, préfet délégué pour l'égalité des chances, qui souhaitait organiser une journée en préfecture en 2006. Mais cette journée a dû être reportée compte tenu de la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale.

Par ailleurs, Profession Banlieue a poursuivi ses coopérations avec le groupe de travail et de réflexion sur la professionnalisation de la médiation sociale à la Direction générale de l'action sociale du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Ce groupe de travail s'inscrit dans le contexte du plan de cohésion sociale, dont une partie du programme 18, «Restaurer le lien social», est consacrée à la professionnalisation de la médiation sociale. La contribution de Profession Banlieue et de l'IRTS a permis de faire prendre en compte le caractère spécifique de la professionnalisation des femmes-relais médiatrices. Ces éléments ont nourri le rapport remis en 2006 à Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité.

Enfin, Profession Banlieue a été sollicité pour être membre du conseil d'administration de l'ARIFA. Compte tenu des difficultés que cette association a rencontrées au cours des années 2005 et 2006, il a semblé opportun d'accepter cette demande afin de permettre à cette association, très représentative de l'action des femmes-relais médiatrices, de sortir des difficultés conjoncturelles qu'elle rencontrait.

LA FORMATION CNFPT

Pour la deuxième année consécutive, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a sollicité Profession Banlieue afin d'organiser une formation intitulée «Analyser le fonctionnement d'un territoire en politique de la ville», formation destinée aux chefs de projet des contrats de ville en prise de poste, aux agents de développement local, aux responsables des services municipaux, etc. Cette formation s'est déroulée sur une durée de cinq jours, entre octobre et novembre. Le site retenu cette année a été celui de Plaine Commune.

La formation a proposé d'étudier des problématiques différentes dans trois villes de l'agglomération: Villetaneuse pour le projet universitaire et urbain, Épinay-sur-Seine pour le développement économique, Aubervilliers pour la réhabilitation du parc privé et ancien. Il s'agissait également de montrer comment chacun de ces projets s'insère et concourt au projet global de Plaine Commune.

Décliné sous forme de trois ateliers traitant chacun d'une problématique, ce stage a permis aux participants de comprendre les enjeux d'un territoire et d'en analyser le fonctionnement à partir de rencontres avec des acteurs locaux.

Les stagiaires ont ainsi établi une photographie et une analyse du territoire observé à un temps T et les ont restituées aux professionnels qui les ont accueillis.

F – LES AUTRES MISSIONS

LES ARCHIVES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Profession Banlieue fait partie, depuis septembre 2004, du comité de pilotage national du programme d'actions «Villes et mémoires: les archives de la politique de la ville» lancé conjointement par la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et la Direction des archives de France (DAF) du ministère de la Culture et de la Communication.

En 2006, le groupe de travail sur l'élaboration d'une «instruction de tri», qui réunissait des archivistes et trois catégories d'acteurs de la politique de la ville: un chef de projet, un secrétaire général des affaires régionales (SGAR) et Profession Banlieue en tant que centre de ressources, a rendu son instruction qui a été validée par les ministères compétents: celui de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et celui de la Culture et de la Communication. Cette instruction a fait l'objet d'une circulaire interministérielle le 18 septembre 2006.

• MÉMOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU FRANC-MOISIN

Depuis mars 2005, la collecte des archives orales sur la politique de la ville dans le quartier du Franc-Moisin de Saint-Denis a débuté. Il s'agit de recueillir des témoignages auprès de concepteurs «politiques» (élus, préfets, sous-préfets), de ceux qui mettent en œuvre (bailleurs, chefs de projet, travailleurs sociaux, responsables d'associations...) et de bénéficiaires (habitants, commerçants) de la politique de la ville. Ce quartier fait partie des cinq sites tests retenus pour expérimenter la démarche de collecte des archives orales de la politique de la ville, avant que celle-ci ne soit étendue à tout le territoire français.

Profession Banlieue anime le comité de pilotage local qui réunit des représentants de la DIV, de la DAF, de la municipalité et des Archives départementales. La mission de ce comité est d'accompagner la démarche: choisir les témoins, orienter et conseiller l'enquêteur, définir la grille d'entretien.

En 2006, il a été décidé d'organiser et de préparer une Rencontre pour présenter les résultats de ce travail. Cette manifestation est portée conjointement par la ville de Saint-Denis et Profession Banlieue et se déroulera le 2 février 2007 dans le cadre de l'exposition du Conseil général de la Seine-Saint-Denis «Et voilà le travail!» consacrée en 2007 aux bâtisseurs.

SANTÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

Suite au Plan national d'éducation pour la santé de 2001 et à l'application de la nouvelle loi de santé publique d'août 2004, le schéma régional d'éducation pour la santé (SREPS) doit être conçu et adapté au niveau de chacun des départements de l'Île-de-France.

• Le CODES 93 (Comité départemental d'éducation pour la santé de la Seine-Saint-Denis) a été chargé de constituer et de coordonner un comité de pilotage, auquel participe Profession Banlieue, afin de définir et d'animer les actions en éducation pour la santé dans le département. Ce comité a organisé une journée d'échanges de pratiques entre acteurs de l'éducation pour la santé le 20 octobre 2006 à Bobigny. L'un des objectifs de cette première rencontre, qui a réuni une centaine de participants, était de lancer la constitution du comité d'animation et de coordination du schéma départemental d'éducation pour la santé dans le département. La construction et l'organisation de ce comité sont en cours et se poursuivront en 2007.

www.codes93.org

- Par ailleurs, Profession Banlieue participe à deux comités de pilotage mis en place par la DIV pour accompagner le développement des ateliers santé ville (ASV) au niveau national sur :
 - la mise en œuvre d'une formation action pour soutenir la création de nouveaux ateliers santé ville,
 - le suivi et l'adaptation du tableau de bord des ASV, élaboré avec les coordonnateurs de cinq villes de la Seine-Saint-Denis et testé actuellement dans trois régions. L'objectif de la généralisation de ce tableau de bord et de ses indicateurs est de consolider au niveau national l'ensemble des informations recueillies dans les différents territoires.

G – ÉLARGISSEMENT DE L'ASSISE DE PROFESSION BANLIEUE

Suite au Conseil interministériel des villes (CIV) de mars 2006, la Délégation interministérielle à la ville (DIV) a sollicité Profession Banlieue pour élargir son intervention au Val-de-Marne. Cette demande rejoignait pour partie certaines sollicitations de villes ou de la sous-préfète en charge de la politique de la ville.

En 2006, et dans le prolongement d'une première action conduite en 2005, Profession Banlieue a élaboré une formation-action en direction de l'équipe d'animation de l'Espace intergénérationnel du quartier des Larris de Fontenay-sous-Bois, structure municipale qui dépend du service jeunesse.

L'objet de cette formation-action, encadrée par Pluriel-formation, était de redéfinir le projet de la structure et son articulation avec le centre social associatif du quartier.

H – AUX CÔTÉS DE LA DIV : LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

Compte tenu de l'évolution des dispositifs contractuels entre l'État et les collectivités locales, les centres de ressources pour la politique de la ville ont été particulièrement sollicités par la Délégation interministérielle à la ville (DIV) en 2006. Profession Banlieue, du fait de sa proximité géographique mais aussi de son inscription en Seine-Saint-Denis ou de son statut d'« ancêtre » des centres de ressources, a été fortement mis à contribution. Si cette coopération représente une charge supplémentaire de travail non négligeable, elle inscrit aussi les centres de ressources dans une dynamique stratégique de reconnaissance de leur expertise et de pérennisation.

Les travaux ont porté sur des aspects très divers, s'agissant de préparer les nouvelles orientations de la politique de la ville ou d'accompagner les futurs contrats urbains de cohésion sociale.

• LA PROSPECTIVE

La DIV s'est engagée dans la mise en place d'une démarche de veille prospective. Il s'agit d'appréhender, avec l'appui des acteurs locaux, les changements, les tendances à l'œuvre dans les zones urbaines sensibles afin d'anticiper et de gérer au mieux les évolutions. Cette démarche de veille prospective a pour objectif d'enrichir sur un plan qualitatif les travaux de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

• INTERCOMMUNALITÉ ET COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE »

L'objectif de ce travail était d'étudier comment avait été investie la compétence « politique de la ville » dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) lors des contrats

de ville du XII^e Plan, afin d'élaborer un certain nombre de préconisations visant à une meilleure adéquation entre la définition de cette compétence et l'organisation de sa mise en œuvre.

Cette étude conduite par la DIV, en lien avec les associations d'élus, la Direction générale des collectivités locales, les associations des professionnels du développement social urbain et les centres de ressources représentés par Profession Banlieue, a permis d'établir une typologie de cette compétence au sein des trois grandes catégories d'EPCI (communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) à partir d'un certain nombre d'items : quelle définition les EPCI donnent-ils de cette compétence ? Sur quels dispositifs et actions de la politique de la ville porte-t-elle ? Comment s'exerce-t-elle : service politique de la ville propre à l'EPCI et/ou dans les communes ?

Pour mesurer la réalité de la mise en œuvre de cette compétence, l'étude s'est appuyée sur des données financières : dotation de solidarité communautaire, budget propre politique de la ville, financement des actions, etc.

La restitution de cette étude fera l'objet d'une journée de la DIV en 2007.

• MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Les centres de ressources ont été sollicités à la fois pour apporter un regard critique sur le guide méthodologique élaboré par la DIV pour la mise en œuvre des CUCS et pour participer à l'établissement d'une note de cadrage méthodologique sur l'évaluation.

Ce dernier travail, initié en 2006, se poursuivra en 2007. Il est accompagné par les cabinets Cirèse et Argos. L'objectif est de faciliter le travail des acteurs locaux dans la définition des principaux axes stratégiques du CUCS et l'énoncé des résultats attendus pour chacun des axes, à une échéance de trois ans.

La DIV propose d'inclure dans le guide méthodologique les principaux indicateurs à renseigner en matière de réalisations physique et fi-

nancière des actions du CUCS (éducation, santé, habitat...) par le biais d'un outil de suivi local, afin de faciliter les consolidations régionale et nationale. Enfin, elle sollicite les centres de ressources pour la mise en place d'une formation à l'évaluation pour les équipes des CUCS.

Pour Profession Banlieue, ce travail complète celui engagé avec les chefs de projet sur l'observation, le suivi et l'évaluation des CUCS.

I – LE RÉSEAU DES CENTRES DE RESSOURCES

Depuis quelques années, les responsables des quatorze centres de ressources pour la politique de la ville se réunissent régulièrement plusieurs fois par an. L'objectif de ces rencontres est multiple :

- échanger sur les questions d'actualité de la politique de la ville ;
- partager sur les outils de qualification mis en œuvre par les différents centres de ressources ;
- affirmer le rôle et la place des centres de ressources dans la conduite de la politique de la ville.

En 2006 se sont tenus six regroupements de deux à trois jours. Outre les débats sur l'actualité de la politique de la ville et les échanges d'information, chaque réunion aborde un point particulier.

- En février, la réunion du réseau s'est tenue à Rennes dans le prolongement du séminaire de clôture du cycle interrégional « Programmes européens et politiques urbaines ». Elle a essentiellement été consacrée à une analyse de la loi de cohésion sociale et à ses incidences sur la politique de la ville ainsi qu'à une rencontre avec

Bruno Carlon et Marie-Laure Beaufile à propos de la mission d'accompagnement qu'ils ont menée auprès des chefs de projet des zones franches urbaines (ZFU).

- Le deuxième regroupement s'est tenu en avril à Lyon et a porté sur les premiers enseignements de la mise en œuvre des équipes de réussite éducative. Mais la réunion, qui se tenait en plein mouvement social contre le contrat première embauche (CPE), a été abrégée compte tenu des mouvements de grève à la SNCF.

- En juin, à Toulouse, les débats ont à nouveau porté sur les évolutions de la politique de la ville, entre la rénovation urbaine et la cohésion sociale, avec notamment la création de l'Agence pour la cohésion sociale. Marie-Christine Jaillet a introduit les débats en interrogeant le concept et la pertinence même de la politique de la ville, ou tout du moins celui des politiques territorialisées. La création des deux agences ne signifie-t-elle pas la fin de la politique de la ville ? Dans un tel contexte, comment peut-on accompagner les professionnels ?

- Fin août début septembre, le réseau s'est réuni pendant trois jours à Lille, avec la volonté affirmée de se donner des règles de fonctionnement concernant le programme et les méthodes de travail. Après un long temps consacré à l'observation et la mise en place des CUCS, il a été décidé d'organiser les regroupements du réseau sur trois temps : un chantier annuel travaillé dans la durée, un sujet ponctuel et des sujets suivis, récurrents tout au long de l'année.

our 2006-2007, le chantier annuel portera sur l'observation, le suivi et l'évaluation, les sujets ponctuels sur l'emploi dans la politique de la ville, sur l'Europe ou sur la lutte contre les discriminations, par exemple. Enfin, lors de chaque rencontre du réseau, l'état d'avancement des CUCS ou des équipes de réussite éducative sera abordé.

Par ailleurs, le réseau s'est donné les moyens d'assurer son propre secrétariat et a pris la décision d'accueillir les deux structures qui assurent une fonction ressource sans avoir de statut juridique propre : Paris et la Haute-Normandie.

- Ces décisions ont été mises en œuvre dès la réunion d'octobre à Marseille qui, outre les points d'actualité, a très largement porté sur la présentation des dispositifs d'observation mis en place par le CRPV-PACA et le centre de ressources de Guyane.

- Enfin, le dernier regroupement du réseau s'est tenu en décembre à Profession Banlieue. À l'ordre du jour étaient programmées les questions européennes : les financements avec Sylvie Harburger ; la place des centres de ressources et des politiques urbaines avec Gilles Garcia, chargé de mission Europe à la Délégation interministérielle à la ville (DIV) ; la capitalisation et le réseau EUKN avec Charlotte Dessandier, de la DIV.

La deuxième journée était consacrée au volet emploi des CUCS. Marie-Anne Galazka, directrice de DÉFI, plate-forme emploi et insertion, est venue présenter son action à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, en particulier les mesures mises en œuvre dans le cadre de la clause d'insertion des projets de rénovation urbaine.

Le réseau a enfin répondu à la demande de rencontre d'Yves-Laurent Sapoval pour débattre, très librement, de l'état d'avancement des CUCS et des difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

Au-delà de ces réunions, le réseau a rencontré officiellement le directeur général de l'Agence nationale de cohésion sociale et pour l'égalité des chances, Dominique Dubois, et le nouveau délégué interministériel à la ville, Yves-Laurent Sapoval.

J – LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES

Profession Banlieue a été sollicité pour être membre du Conseil national des villes (CNV), dans le collège des personnalités qualifiées. Cette nomination témoigne d'une reconnaissance du travail effectué par le centre de ressources. Si elle représente une responsabilité supplémentaire et une charge de travail, elle est aussi source de véritables apports dans les réflexions conduites par le centre.

En 2006, outre sa participation aux assemblées plénières et aux réunions du bureau du CNV, Profession Banlieue a assuré la co-présidence d'un atelier sur les émeutes urbaines de novembre 2005. Pour comprendre et tirer les leçons de ces événements, l'atelier a réuni pendant six mois un groupe de travail composé de membres du CNV – nombre d'entre eux ayant été personnellement confrontés à ces événements – et auditionné des experts impliqués dans les politiques de développement social et urbain, en particulier en Seine-Saint-Denis.

L'avis, qui a été rendu public en novembre 2006, insiste sur quelques points. Il attire l'attention sur la pluralité des explications de ces émeutes qui apparaissent « sans leader et sans programme », mais pas sans revendications : ces jeunes n'acceptent pas l'absence de perspectives professionnelles et sociales. Le CNV souligne également la démarche citoyenne de nombreux adultes – parents, élus, professionnels – qui sont aussi des parents et qui, dans plusieurs quartiers, se sont mobilisés pour pacifier la situation.

Par ailleurs, l'avis souligne combien les inégalités sociales et territoriales s'accroissent entre les quartiers en difficulté et les autres territoires. Des inégalités qui touchent les habitants (chômage, ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté

ou non imposés...), mais aussi les professionnels (enseignants et policiers plus jeunes, *turn-over* important).

Le CNV récuse la mise en cause de la politique de la ville qui est accusée d'avoir échoué, mais il rappelle que les crédits spécifiques, limités, ont souvent suppléé les crédits de droit commun et n'ont pas été à la hauteur de ce qu'ils auraient dû être pour réduire les inégalités et favoriser la mobilité. Il est à noter que le gel des subventions aux associations – contre lequel le précédent CNV s'était élevé en novembre 2005 – a fragilisé encore davantage la vie sociale et la capacité d'interposition face aux tensions.

L'avis fait des propositions sur quatre champs des politiques publiques :

- l'école, avec des propositions pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de réussite scolaire et éducative, et notamment la prise en charge des jeunes en échec scolaire ou exclus du système scolaire ;
- la sécurité, avec le traitement du noyau dur de la délinquance et particulièrement des mineurs, avec la proposition qu'un groupe permanent, dans le cadre du contrat local de sécurité, soit mis en place dans toutes les communes pour garantir la prise en charge de tout jeune en ayant besoin et l'information des parents ;
- la police, avec une présence policière renouvelée dans son organisation et sa déontologie, la création d'une police de proximité qui ne se fasse pas au détriment de la police d'investigation et une réforme des structures policières locales ;
- l'accueil des immigrés et la gestion de l'immigration en lien avec les collectivités locales.

L'avis conclut sur ces mots :

« Les émeutes de novembre 2005 sont un symptôme fort. Le piège serait que l'on reste dans une

logique purement répressive ou en prenant des mesures sans efficacité directe avec les problèmes posés. On produirait de la violence contre de la violence et une spirale d'aggravation. Le piège serait aussi de penser que les problèmes des cités ou territoires pauvres doivent être réglés à part – et que les solutions qui valent pour les villes riches ne valent pas pour les villes pauvres et leurs populations.»

Le texte intégral de l'avis est en ligne sur le site de Profession Banlieue.

4. LES UTILISATEURS DE PROFESSION BANLIEUE

A – LES DEMANDES ADRESSÉES À PROFESSION BANLIEUE

Les demandes d'information donnent lieu à l'établissement d'une fiche. En 2006, 454 fiches d'information ont été dressées, un chiffre en baisse par rapport à 2005.

Les demandes d'information se répartissent ainsi :

- *Documentation*: 38 %, dont 51 % viennent consulter sur place. Le tiers de ces demandes émanent d'étudiants.
- *Mise en relation*: 21 %, dont 9 % pour être mis en relation avec des initiatives, 43 % avec un intervenant, 38 % avec un opérateur, 12 % avec d'autres partenaires, ce chiffre couvrant une diversité de demandes, mais concernant essentiellement des mises en relation avec des habitants de la Seine-Saint-Denis pour des reportages, par exemple.
- *Analyse, conseil ou aide au montage de projet*: 27 %.
- *Recherche d'emploi ou de stage*: 8 %.
- *Offre d'emploi*: 1 %.
- *Demandes générales sur Profession Banlieue*: 4 %.

Ce nombre de 454 fiches d'information est notamment en deçà de la totalité des demandes. Il ne tient pas compte notamment des sollicitations diverses en vue d'un travail partenarial (établissement de bibliographies, apport d'éléments documentaires, participation à des groupes de travail externes) ou d'une information particulière que les professionnels formulent lors des réunions et des groupes de travail. Il est en effet difficile de recenser systématiquement toutes ces demandes.

Ce chiffre ne tient pas compte non plus du nombre de personnes reçues collectivement pour des informations dans le cadre d'une formation universitaire ou professionnelle, ou rencontrées dans leur propre structure. Ces accueils – ou interventions sur site – ont été nombreux cette année et se répartissent ainsi :

- 75 auditeurs du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (Conduite de projet de développement urbain; *bachelor* «Responsible de projets collectifs en insertion professionnelle»), respectivement sur la politique de la ville et sur les politiques d'insertion dans la politique de la ville.
- 10 stagiaires de l'école d'éducateurs spécialisés de Buc (Yvelines), sur la politique de la ville.

- 15 stagiaires adultes-relais médiateurs en formation à l'IRTS, sur la politique de la ville.
- 10 responsables de la politique jeunesse de Fontenay-sous-Bois, dans le cadre d'une formation-action pour définir le projet d'intervention sur le quartier des Larris.
- 15 étudiants de la maîtrise sciences et techniques « Connaissance des banlieues » de l'université de Paris VIII sur le fonctionnement d'un centre de ressources politique de la ville.
- 21 étudiants européens (allemands, polonais, français) sur la politique de la ville et en particulier en Seine-Saint-Denis.

LES DEMANDEURS D'INFORMATION

On constate une grande stabilité des catégories d'utilisateurs: 77 % sont des professionnels, dont 7 % des demandeurs d'emploi, 23 % sont étudiants.

Concernant ces derniers, 58 % viennent travailler en documentation, 10 % recherchent un stage et les autres viennent pour des conseils sur une orientation universitaire, pour la constitution d'un dossier sur une thématique particulière ou encore pour être mis en relation avec des acteurs de la politique de la ville.

Les professionnels en situation d'emploi travaillent dans les collectivités locales (26 %), dans des associations (12 %), dans les services de l'État (9 %). Les chercheurs, formateurs, consultants représentent 14 % des demandeurs et les journalistes 12 %. Cette dernière catégorie, en très forte augmentation suite aux événements de novembre 2005, maintient sa présence au centre de ressources.

Enfin, 47 % des demandeurs se déplacent au centre de ressources, les autres demandes étant traitées par téléphone, par e-mail ou par courrier.

LA ZONE D'INTERVENTION DES DEMANDEURS D'INFORMATION

Les demandeurs d'information qui s'adressent à Profession Banlieue travaillent respectivement :

(en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Seine-Saint-Denis	54	55	49	48	49	42	40
Île-de-France	28	17	21	26	28	31	26
Régions	14	7	8	10	11	8	7
National	2	20	21	14	8	16	22
Étranger	2	1	1	2	3	3	5

LES THÈMES DES DEMANDES

Sur l'ensemble des sept années de la dernière contractualisation (2000 – 2006), on peut remarquer la grande stabilité des thèmes des demandes. Les quelques variations se font au profit de l'urbain et de l'économique.

(en %)

Thèmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Action sociale, famille, parentalité	7,0	6,1	7,0	9,0	7,4	7,8	7,2
Aménagement, logement, urbanisme	8,2	8,7	7,0	11,0	12,5	11,1	11,0
Culture, communication	3,6	3,8	3,0	2,0	1,8	2,1	2,2
Développement économique	1,8	2,2	2,0	3,0	2,8	2,1	3,3
Insertion, emploi, formation	6,2	2,7	3,0	7,0	3,9	6,2	4,8
Service public	0,8	1,3	2,0	1,0	0,4	0,9	0,9
Éducation	5,6	2,7	3,0	3,0	3,5	4,3	4,6
Immigration, intégration	3,4	6,9	5,0	4,0	6,3	5,4	6,8
Participation des habitants, vie associative	5,6	9,2	10,0	8,0	9,7	6,1	4,2
Politique de la ville	24,8	20,3	21,0	21,0	21,3	17,7	21,7
Médiation	14,8	14,8	11,0	10,0	7,9	10,9	11,9
Population (jeunes, personnes âgées...)	4,8	3,3	6,0	5,0	5,4	7,3	6,4
Prévention de la délinquance, sécurité	6,2	5,8	7,0	4,0	4,6	4,2	4,8
Santé	1,4	2,5	4,0	4,0	1,1	4,5	3,3
Autres	6,0	9,8	9,0	8,0	6,9	9,5	7,0

Sur la seule année 2006, on constate une augmentation des demandes concernant la politique de la ville : on mesure là les interrogations des professionnels sur le passage des contrats de ville aux contrats urbains de cohésion sociale.

Par ailleurs, les quelques augmentations constatées sur les rubriques « immigration » (à laquelle est rattachée la lutte contre les discriminations) et « médiation » sont directement en écho avec les priorités de Profession Banlieue et les actions conduites en 2006.

B – LES PARTICIPANTS AUX INSTANCES DE TRAVAIL

Le centre de ressources, dans la configuration actuelle de l'équipe, a atteint les limites de ses capacités d'intervention. Le nombre de participants (en nombre de journées de présences cumulées) n'augmente que peu depuis 2004, même si le nombre total de journées de travail peut évoluer significativement en fonction, notamment, du nombre de groupes de travail.

L'analyse plus fine des statistiques nous renseigne sur :

- la représentation des différentes catégories de structures utilisatrices de Profession Banlieue : collectivités locales, Conseil général, État, associations, bailleurs, etc. ;
- la fréquentation de chaque groupe de travail, cycles ou autres réunions ;
- la « zone d'influence » de Profession Banlieue dans le département et hors département, à partir des zones d'intervention des professionnels présents dans les différentes instances de travail.

Le mode de comptage utilisé prend en compte le nombre de participants par type d'actions et non les individus eux-mêmes. Cela signifie qu'une même personne peut être comptabilisée deux fois si elle participe à un groupe de travail et à un cycle, ou qu'une collectivité locale sera

comptabilisée trois fois si elle envoie trois de ses agents à une Rencontre.

Par ailleurs, Profession Banlieue a été sollicité de nombreuses fois pour intervenir à partir de ses travaux en Seine-Saint-Denis. Mais les participants à ces journées de travail ne sont pas pris en compte dans les statistiques qui suivent.

Citons pour exemple :

- les questions de ségrégation sociale et territoriale lors du séminaire européen organisé par l'IAURIF sur les formes comparées de la ségrégation urbaine dans les grandes métropoles européennes, ou lors du colloque organisé par la Fondation Abbé-Pierre sur les inégalités de logement en Île-de-France ;
- la médiation sociale lors d'un séminaire de travail organisé par la direction de la politique de la ville de la communauté urbaine de Cherbourg ;
- la prévention de la délinquance et le rôle des élus locaux, avec le Conseil général, lors des Assises de la protection de l'enfance.

Enfin, Profession Banlieue a organisé avec le Conservatoire national des arts et métiers et le Centre d'études de l'emploi un colloque intitulé : « Territoires et action sociale » qui a réuni plus de 300 personnes pendant deux jours autour de

quelques questions: une politique publique ne doit-elle pas prendre en compte le lieu de son exercice? Mais qu'en est-il de la multiplication et la superposition des zones et des zonages: zones de l'intercommunalité, zonage complexe de la géographie prioritaire avec les zones franches, les zones urbaines sensibles? Quelles en sont les incidences sur les politiques publiques, en particulier pour l'action sociale? Un ouvrage reprendra l'ensemble des interventions.

LA PARTICIPATION GÉNÉRALE PAR INSTANCE DE TRAVAIL

D'après le mode de comptage retenu, les différentes actions de qualification du centre de ressources représentent 1856 journées de présences cumulées, réparties sur 87 journées de travail. Ces dernières se distribuent comme suit :

	Nombre de réunions	Total des présences cumulées	Présence moyenne
Groupes de travail	55	605	11
Cycles de qualification	9	160	18
Rencontres	4	471	118
« 5 à 7 »	2	72	36
Après-midi	3	248	83
Réunions chefs de projet et groupe CUCS	8	114	14
Soirée-rencontre Réaap	1	114	114
Formation Lutte contre les discriminations	3	29	10
Réunions dédiées	2	43	22
TOTAL	87	1856	21

La présence moyenne par journée de travail s'élève à 21 personnes: elle marque un léger recul par rapport aux années précédentes et s'explique par le fonctionnement de deux groupes de travail très ciblés qui ne rassemblaient que peu de participants (celui sur les archives de la politique de la ville du Franc-Moisin et celui qui a préparé le voyage d'études à Berlin).

L'augmentation moyenne du nombre de participants aux Après-midi et aux Rencontres, avec respectivement 83 participants contre 69 en 2005,

et 118 contre 96 en 2005, confirme l'analyse faite dès 2004 sur la plus grande facilité pour les professionnels de dégager une demi-journée voire une journée de réflexion sur leur temps de travail que de s'inscrire dans un travail à plus long terme.

Quant aux autres formes de travail, elles sont restées très stables.

Les sujets traités expliquent également certaines participations très élevées, notamment tout ce qui touche aux questions sociales: médiation sociale et culturelle, réussite éducative.

L'ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PARTICIPANTS

	Chefs de projet et leur équipe	Services des villes	Conseil général	État	Associations	Bailleurs sociaux	Centres sociaux	Autres
Groupes de travail	10 %	25 %	11 %	17 %	20 %	12 %	2 %	5 %
Cycles de qualification	1 %	28 %	33 %	3 %	7 %	3 %	12 %	13 %
Rencontres	2 %	19 %	9 %	21 %	36 %	4 %	2 %	7 %
« 5 à 7 »	14 %	32 %	11 %	6 %	7 %	1 %	7 %	22 %
Après-midi	12 %	29 %	22 %	13 %	10 %	4 %	3 %	7 %
Réunions chefs de projet et groupe CUCS	87 %	9 %		4 %				
Soirée-rencontre Réaap		4 %	33 %	15 %	25 %		18 %	4 %
Formation Lutte contre les discriminations		55 %			27 %			18 %
Réunions dédiées	47 %	9 %	5 %	7 %		2 %		30 %
Moyenne toutes activités confondues	12 %	21 %	15 %	15 %	21 %	4 %	4 %	8 %

Les pourcentages ci-dessus, qui prennent en compte les personnes inscrites aux différentes instances de travail, sont à considérer au regard des effectifs respectifs des différentes catégories de professionnels.

Il n'y a pas d'évolution significative en 2006 par rapport à 2005, l'origine professionnelle des participants reste très stable sur la moyenne des activités, à l'exception d'une augmentation des associations qui s'explique essentiellement par la Rencontre sur la médiation sociale et culturelle où elles représentaient les deux tiers des participants. Par contre, par type d'activité, les origines professionnelles peuvent varier sensiblement en fonction des sujets traités. Le Conseil général représente, par exemple, plus du tiers des participants aux cycles de qualification sur la grande exclusion ou sur les relations entre familles et professionnels.

LA RÉGULARITÉ DES PRÉSENCES

Le taux de présence aux groupes de travail est en moyenne de 56 %, ce chiffre pouvant varier de 35 à 70 %. Chaque groupe de travail possède son « noyau dur » et ses « satellites », ce qui semble relativement inévitable. Les contraintes professionnelles expliquent notamment l'irrégularité des participants.

Cette irrégularité doit être gérée et prise en compte par le centre de ressources. Mais elle ne remet pas en cause les groupes de travail : d'une part parce que le taux de participation reste suffisant pour qu'une réflexion puisse se construire collectivement, d'autre part parce que le travail dans la durée permet d'approfondir les questions, ce qui semble indispensable en termes de qualification, enfin parce que certaines questions ne peuvent être abordées que dans la durée.

LA PARTICIPATION EN FONCTION DE LA ZONE D'INTERVENTION :
UN PUBLIC LARGEMENT ISSU DU DÉPARTEMENT

Territoire d'interv.	En nombre de professionnels différents						Taux des professionnels					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006
SSD	474	613	664	807	867	867	72 %	66 %	72 %	83 %	83 %	79 %
IDF	147	245	169	105	92	144	23 %	26 %	18 %	11 %	9 %	14 %
AR	5	19	45	28	11	20	1 %	3 %	5 %	3 %	1 %	2 %
N	26	52	46	34	71	42	4 %	5 %	5 %	3 %	7 %	4 %
TOTAL	652	929	924	974	1041	998	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

SSD = Seine-Saint-Denis – IDF = Île-de-France – AR = Autres régions – N = National.

Territoire d'interv.	En nombre de journées de travail						Taux des professionnels					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006
SSD	1 145	1 298	1 375	1 615	1 586	1 570	84 %	78 %	81 %	89 %	87 %	85 %
IDF	164	283	223	129	124	213	12 %	17 %	13 %	7 %	7 %	11 %
AR	9	22	45	29	14	20	1 %	1 %	3 %	2 %	1 %	1 %
N	42	57	65	41	97	53	3 %	3 %	4 %	2 %	5 %	3 %
TOTAL	1 360	1 660	1 710	1 814	1 821	1 856	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

SSD = Seine-Saint-Denis – IDF = Île-de-France – AR = Autres régions – N = National.

Si l'on prend en compte l'ensemble des participants aux différentes instances de travail de Profession Banlieue, ce sont 998 personnes différentes qui ont participé à des journées de qualification ; la moyenne s'établit à 1,9 journée par an et par participant, de 1 à 12 journées par an selon les participants.

Par ailleurs, l'assise du centre de ressources reste bien départementale, puisque 79 % des professionnels travaillent en Seine-Saint-Denis et occupent 85 % des journées de travail. Même si ce chiffre marque une diminution par rapport aux années précédentes, qui s'explique par la Rencontre sur la médiation sociale et culturelle qui a rassemblé près de la moitié de participants hors Seine-Saint-Denis, il y a là une nette affirmation de l'inscription territoriale de Profession Banlieue dans le département.

LA PARTICIPATION
DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Sur les quarante villes que compte le département, les professionnels de trente-trois villes (services municipaux, services de l'État ou associations qui interviennent sur la ville) ont utilisé les services de Profession Banlieue en 2006. Ce sont, logiquement, les villes qui bénéficient des procédures de la politique de la ville qui sont les plus utilisatrices du centre de ressources, puisqu'elles représentent 90 % des participants pour 93 % des journées de travail. Mais si on y ajoute les villes qui entrent dans la procédure des contrats urbains de cohésion sociale, les chiffres passent à 99 % des participants comme des journées de travail.

Les services du Conseil général restent les premiers utilisateurs en nombre de personnes et de journées de travail. En 2006, ils représentent 14 % des professionnels et 13 % des journées de qualification.

	Nombre de personnes concernées	Nombre de journées de travail
Département	91	169
Aubervilliers	58	114
Saint-Denis	46	96
Aulnay-sous-Bois	36	50
Bobigny	35	80
CA Clichy-sous-Bois – Montfermeil	31	69
Plaine Commune	29	64
Épinay-sur-Seine	28	62
Montreuil-sous-Bois	24	61
Pantin	24	43
Bondy	23	54
La Courneuve	23	49
Sevran	20	35
Gagny	19	25
Noisy-le-Grand	19	23
Pierrefitte-sur-Seine	18	46
Rosny-sous-Bois	18	36
Saint-Ouen	17	22
Le Blanc-Mesnil	13	18
Noisy-le-Sec	12	29
Clichy-sous-Bois	12	23
Villetaneuse	10	33
Stains	8	25
Montfermeil	8	18
Neuilly-sur-Marne	8	17
L'Île-Saint-Denis	7	18
Bagnolet	7	8
Romainville	6	13
Tremblay-en-France	5	7
Le Raincy	4	4
Dugny	3	15
Villepinte	3	4
Vaujours	2	2
Drancy	1	2
Le Pré-Saint-Gervais	1	1
Livry-Gargan	1	1
TOTAL	670	1 336

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION QUALITATIVE

Les chiffres de participation aux journées organisées par le centre de ressources et la grande diversité des origines professionnelles de ceux qui en bénéficient montrent que Profession Banlieue répond aux attentes diversifiées des professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis et plus largement des politiques publiques dans ce département.

Au-delà des chiffres, les fiches d'évaluation renseignées par les participants aux Rencontres et aux cycles de qualification montrent également une assez large satisfaction des utilisateurs de Profession Banlieue. Les cycles de qualification, par exemple, recueillent un taux de réponse « satisfaisant » ou « très satisfaisant » de près de 75 % des répondants. Le cycle « Familles et professionnels, quelle coopération ? » recueille 55 % de réponses « très satisfaisant », tous les items confondus, et 31 % de « satisfaisant » ; celui consacré au développement économique connaît des scores assez proches.

Concernant les Rencontres, pour lesquelles le taux de réponse dépasse les 50 %, on constate globalement une grande satisfaction sur les contenus et la cohérence des interventions par rapport au sujet traité, sur l'apport de connaissances et sur la durée des interventions, ce qui conforte Profession Banlieue dans sa volonté de ne pas développer, malgré la demande de certains partenaires, la formule table ronde où les intervenants sont certes plus nombreux à exposer une analyse, mais sans avoir le temps de dérouler leurs propos.

Enfin, le dernier enseignement de ces fiches d'évaluation montre que l'objectif de « mise en réseau » des professionnels lors des cycles ou des Rencontres est difficile à atteindre, en particulier avec les Rencontres qui ne durent qu'une journée. Concernant l'apport de méthodes, les résultats ne sont guère meilleurs. Mais les deux formes de travail évaluées – Rencontres et cycles de qualification – ne sont pas immédiatement propices à ces deux objectifs. En revanche, les témoignages des professionnels montrent que les éléments de connaissance et de réflexion acquis influent sur leurs méthodes de conduite de projet.

5. LES INSTANCES DE TRAVAIL AUTOUR DE LA FONCTION CENTRE DE RESSOURCES

A – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises cette année et a réfléchi aux conséquences de la nouvelle période de contractualisation pour le centre de ressources. En effet, au niveau national, les contrats urbains de cohésion sociale vont remplacer les contrats de ville et l'année 2006 a vu la naissance de l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances). Quant au niveau européen, il va lui aussi connaître des modifications profondes avec la nouvelle programmation 2007-2013. Dans ce contexte, les administrateurs ont travaillé sur les objectifs à atteindre

pour les trois ans à venir et sur leurs déclinaisons dans le programme de l'année 2007.

Le conseil d'administration a également réfléchi à la façon de modifier le fonctionnement du comité scientifique et à un éventuel renouvellement pour le rendre plus actif aux côtés du centre de ressources. Ces réflexions se poursuivront en 2007.

En termes de fréquentation, on peut constater que les administrateurs sont plutôt assidus, avec une moyenne de seize présents par séance, soit 64 % des administrateurs.

B – LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

DÉBAT AUTOUR
DES ÉVÉNEMENTS DE NOVEMBRE 2005

10 janvier

Le comité scientifique a souhaité débattre des événements de novembre 2005 qui ont

confronté les professionnels à une critique de la politique de la ville et à une radicalisation du discours sur les jeunes.

Si les professionnels s'entendent pour dire que ces événements étaient prévisibles compte tenu des écarts qui se creusent entre les institutions et

la population, certains reconnaissent ne pas avoir pris la mesure réelle de ces évolutions.

Mais les analyses sont difficiles : une des particularités des émeutiers de la Seine-Saint-Denis serait leur jeunesse ; les effets de la médiatisation auraient été dévastateurs et auraient poussé certains jeunes à commettre des actions dans le but d'occuper la « Une » dans la presse du lendemain.

Il apparaît également que, en Seine-Saint-Denis, les élus et la société civile se sont fortement mobilisés. Mais, paradoxalement, un certain nombre d'habitants considèrent qu'il ne s'est pas passé beaucoup plus de choses en novembre que ce qui se passe tout au long de l'année.

Le débat s'est orienté alors sur le rôle des médias, avec le sentiment d'une presse qui a désigné très rapidement des coupables, mais sans aborder les réels problèmes de fond, ce qui a abouti à une stigmatisation encore plus forte des familles. Doit-on alors parler d'émeutes, de crise politique ou de crise sociale ?

On constate aussi le manque de recul des professionnels de la presse par rapport au traitement des informations lors des événements. Les images ont été diffusées dans le monde entier, sans aucune remise en cause des médias, et ont créé une inquiétude mondiale.

Les membres du comité scientifique s'étonnent du peu de place qui a été laissée aux chercheurs, sinon dans des conditions inacceptables. Une réponse collective aurait pu être intéressante. Le traitement des événements a révélé un manque de renouvellement des analyses sur la crise des banlieues.

Enfin, du côté des professionnels, le malaise est grand, ils se sentent loin des publics et ressentent un fort sentiment d'impuissance. Le dialogue avec les élus en est même parfois devenu difficile.

Contrairement aux années 1990, peu de place a été laissée à la parole des citoyens et aucune aux

contre-pouvoirs politiques. L'accent a été mis sur la violence, l'humain n'a pas été pris en compte sauf pour parler des deux morts de Clichy-sous-Bois et du nombre de personnes arrêtées. On a par contre beaucoup comptabilisé les voitures ou les écoles brûlées...

La crise d'aujourd'hui reflète plus l'échec des politiques de droit commun (éducation, santé, police) que celui de la politique de la ville et de la multiplication de ses dispositifs, souvent mises en accusation.

DÉBAT AUTOUR DU LOGEMENT SOCIAL

11 octobre

Hervé Vieillard-Baron a introduit les débats en donnant quelques éléments de contexte sur la question du logement social. Il a rappelé que la France compte 1,3 million de demandes de logements sociaux, dont 30 % sont localisées en Île-de-France. Le parc locatif public ne pourra pas résoudre tous les problèmes. Il est dès lors important d'essayer de trouver des relais dans le privé.

Jean-Claude Toubon, sociologue et enseignant à l'université de Marne-la-Vallée, a ensuite fait une présentation détaillée du contexte et des réalités du logement social. Il a noté que les paradoxes du logement HLM, apparus dès la fin du XIX^e siècle, étaient toujours d'actualité. Le paysage est « désolé », on parle de crise du logement « paradoxale ». De mauvaises décisions politiques ont créé des goulots d'étranglement et des déficits de logements, la tendance a été de privilégier les investissements privés sans contrepartie sociale. L'image qui ressort est celle de la crise des années 1950 : toutes les couches sociales seraient aujourd'hui plus ou moins affectées par les dysfonctionnements du marché du logement.

En Seine-Saint-Denis, le nombre de demandeurs de logements sociaux s'élève à 58 000. Paradoxalement, on constate une forte demande

d'accèsion à la propriété liée à la flambée des prix sur Paris. Des écarts se creusent dans les communes du sud-est du département, notamment à Montreuil-sous-Bois, Les Lilas et Pantin.

La question plus spécifique du logement social dans le parc privé a été abordée par Jacques Magny, président de Profession Banlieue, directeur de projet à la Caisse des dépôts. En Seine-Saint-Denis, par exemple, 38 % des logements privés se situent dans des zones urbaines sensibles (ZUS). Les interactions entre le parc privé et le parc public sont incessantes et certaines copropriétés sont le « refuge » de populations ne trouvant pas à se loger en HLM. 12 % de ce parc est considéré comme « inconfortable », étant constitué de logements auxquels il manque au moins un des éléments de confort suivants : salle de bain, chauffage, WC.

Deux politiques publiques peuvent intervenir : celle de la rénovation urbaine et celle de l'éradication de l'habitat indigne. Le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne prévoit l'éradication de 20 000 logements par an. Il faudrait également aborder le traitement des copropriétés bloquées durablement (il n'est cependant pas toujours facile de les repérer et d'en comprendre les problèmes internes). Peu d'analyses qualitatives et d'outillages juridiques sont disponibles et les acteurs locaux sont souvent très hésitants à intervenir. Seules les directions départementales de l'Équipement disposent de données sur le parc potentiellement indigne. Problème qui interroge également la question de la légitimité de la puissance publique à intervenir dans des copropriétés privées.

6. CONCLUSION

Tout au long de l'année, Profession Banlieue s'est efforcé de tenir un double objectif : être réactif par rapport aux demandes des professionnels et inscrire son travail dans la durée, au-delà de l'actualité ou des procédures.

Il est en effet nécessaire de mener un travail de fond sur tous les champs d'intervention de la politique de la ville, d'autant que ceux-ci sont régulièrement « revisités » par les politiques publiques ou prennent un relief particulier en fonction de l'actualité : logement, éducation, articulation du social et de l'urbain, mais aussi discriminations, santé, médiation sociale et culturelle.

Prenons quelques exemples. Aujourd'hui, la question du logement redevient une question à part entière alors que, depuis deux ans, les professionnels de la politique de la ville étaient surtout occupés par le relogement dans les opérations de rénovation urbaine. D'autres sujets, comme la lutte contre les discriminations, sont systématiquement explorés par Profession Banlieue dans l'objectif qu'ils soient traités comme des questions urgentes et prioritaires, en particulier en Seine-Saint-Denis. Pour d'autres encore, comme la santé ou la médiation sociale et culturelle, il s'agit d'accompagner l'émergence de nouvelles professionnalités.

De fait, la majorité de ces sujets sont travaillés depuis plusieurs années, sous des formes qui varient en fonction de la focale utilisée, du public recherché, des objectifs de l'action, de l'urgence

de mobiliser sur le sujet ou encore... de la mobilité des professionnels !

Mais il apparaît aussi que les transformations de la politique de la ville, le passage des contrats de ville aux contrats urbains de cohésion sociale et aux projets de rénovation urbaine, agissent sur l'intervention de Profession Banlieue jusqu'à infléchir ses orientations. Il est en effet nécessaire de s'adapter aux besoins des professionnels : c'est l'exemple de la mise en place du groupe de travail sur l'observation, le suivi et l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale.

Dans un tel contexte, où les politiques publiques, confrontées à des situations sociales et urbaines très complexes, doivent s'adapter et se transformer, maintenir un espace de débat tel que Profession Banlieue, un lieu d'échange, de réflexion, de qualification réciproque semble particulièrement pertinent.

C'est également la meilleure façon de répondre aux accusations portées contre la politique de la ville et de rappeler qu'elle ne peut, seule, résoudre la question des inégalités sociales et territoriales sans une forte mobilisation des politiques de droit commun. Les émeutes de novembre 2005 le rappelaient brutalement à la France entière. Profession Banlieue s'est saisi de ces événements pour tenter d'en comprendre les différentes facettes, d'en rechercher les explications sachant qu'aucune ne peut prévaloir seule sur une autre, au risque d'un simplisme aveugle.

Cette action de Profession Banlieue fournit un matériau riche et permet d'inscrire dans le long terme certaines questions plus structurantes ou plus permanentes des politiques sociales et urbaines telles qu'elles se posent en Seine-Saint-Denis, et de capitaliser les travaux pour en faire une source de connaissance au service des politiques publiques.

L'ensemble de ces travaux témoigne aussi de l'importance du travail de l'équipe du centre de ressources qui est arrivée, aujourd'hui, à la limite de ses possibilités d'intervention. Le nombre de groupes de travail, de cycles de qualification, de Rencontres ou d'Après-midi est globalement maîtrisé. Mais, ce qui constitue une augmentation très sensible du travail de l'équipe, et qui n'apparaît pas dans les statistiques, ce sont les missions d'appui qui se développent substantiellement d'année en année, exigeant un travail de plus en plus important.

Néanmoins, nous concluons comme en 2005, en réaffirmant que l'adaptation permanente du centre de ressources à son environnement reste un puissant moteur d'innovation, garant de sa crédibilité et de son ancrage dans les réalités du département.

L'équipe du centre de ressources est composée de six personnes à temps plein.

STÉPHANIE LENOIR, secrétaire

- Accueil téléphonique
- Facturation (vente des publications, participation aux journées...)
- Tenue des états d'inscription aux différentes instances de travail (Rencontres, cycles de qualification...)

CÉCILE FLEUREAU, chargée de mission

- Suivi de groupes de travail et rédaction des comptes rendus de réunion
- Réalisation des fiches d'expériences
- Gestion et développement du site Internet

CAROLINE DULAU remplace Cécile Fleureau pendant son congé de maternité

ELSA MICOURAUD, chargée de la documentation et de la gestion de l'information

- Responsabilité de la documentation, accueil et orientation des utilisateurs
- Création et diffusion d'outils d'information en lien avec la documentation
- Responsable des « 5 à 7 »

OLIVIA MAIRE, chargée de mission

- Responsabilité des cycles de qualification : conception, organisation, rédaction des Cahiers
- Co-animation de groupes de travail
- Animation du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)

LAURENCE BAILLY, directrice adjointe

- Responsabilité administrative du centre de ressources
- Suivi des publications de Profession Banlieue : Actes, Cahiers, Rencontres

BÉNÉDICTE MADELIN, directrice

- Co-animation de groupes de travail, organisation des Rencontres et des Après-midi
- Missions d'accompagnement
- Responsabilité des relations avec les partenaires du centre de ressources
- Direction et animation de l'équipe

S'il est possible de préciser les responsabilités des différents membres de l'équipe, certaines tâches sont partagées par l'ensemble du personnel :

- Définition du programme de travail, élaboration des orientations soumises au conseil d'administration
- Rédaction de *La Lettre* de Profession Banlieue,
- Rédaction de notes de synthèse diverses,
- Élaboration des contenus de travail des Rencontres, cycles...
- Travail de réécriture pour les publications

